



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

59^e séance plénière

Vendredi 30 novembre 2007, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 18 de l'ordre du jour (*suite*)

Question de Palestine

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/62/35)

Rapport du Secrétaire général (A/62/344)

Projets de résolution (A/62/L.18, A/62/L.19, A/62/L.20 et A/62/L.21)

M. Ahamed (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat sur cette importante question qui requiert, comme pratiquement nulle autre, notre attention collective, à savoir la question de Palestine, envisagée dans le contexte plus large de la situation au Moyen-Orient. Le débat d'aujourd'hui arrive à point nommé, puisqu'il fait suite à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui avait lieu hier, et à la conférence internationale organisée à Annapolis, en début de cette semaine.

L'Inde a toujours suivi de près l'évolution de la situation dans cette région instable. Notre délégation a examiné attentivement les rapports du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient et sur le règlement pacifique de la question de Palestine. Nous avons observé avec préoccupation les limitations à la liberté de circulation imposées aux frontières, les sanctions économiques et le régime de limitation de

l'accès, qui ont amené l'économie palestinienne au bord du gouffre. Nous avons observé avec inquiétude la persistance du cercle vicieux des attaques, des représailles et des contre-attaques, l'aggravation de la situation humanitaire et sécuritaire à Gaza suite aux incidents survenus en juin dernier, ainsi que la violence continue dont sont victimes les civils innocents.

En outre, le fait que les colonies de peuplement israéliennes continuent de se développer dans les territoires occupés et que la construction du mur de séparation, qui se poursuit sans relâche, risque de créer des faits nouveaux sur le terrain et de rallumer les braises de ce vieux conflit. Les problèmes toujours non résolus liés à la guerre au Liban de l'année dernière et la vieille question de l'occupation du Golan syrien ajoutent au sentiment de frustration et de désespoir. Toutes ces questions risquent d'avoir un impact immédiat et à long terme sur la vie de la population et d'attiser encore davantage une situation déjà explosive.

C'est pourquoi l'Inde a toujours exhorté toutes les parties concernées à éviter la violence et à faire preuve de retenue dans les cas, trop fréquents, où celle-ci éclate, exacerbant les souffrances et la misère dans cette région. Il est de l'intérêt de la communauté internationale tout entière qu'une solution globale et pacifique aux problèmes qui assaillent le Moyen-Orient soit trouvée au plus tôt.

En Inde, l'attachement à la cause palestinienne était une pierre angulaire de la politique étrangère

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



avant même notre accession à l'indépendance. La solidarité de l'Inde avec le peuple palestinien et notre position sur la question de Palestine ont été inspirées par notre propre lutte pour la liberté, conduite par le Mahatma Gandhi. Dans les premières années de l'indépendance de l'Inde, cette politique a été renforcée sous la direction de notre premier Premier Ministre Pandit Jawaharlal Nehru. En novembre 1947, l'Inde a voté contre la partition de la Palestine à l'Assemblée générale. Dès 1975, l'Inde a reconnu l'Organisation de libération de la Palestine comme l'unique représentant du peuple palestinien. En 1988, elle a reconnu à la Palestine le droit de créer son propre État et, en 1996, l'Inde a ouvert sa représentation auprès de l'État de Palestine.

J'ai eu l'insigne honneur d'avoir avec le regretté Président Arafat une rencontre des plus inoubliables en septembre 2004, à Ramallah, au cours de laquelle j'ai eu la possibilité de lui exprimer la solidarité de l'Inde avec le peuple palestinien et notre soutien à sa cause. En fait, la sympathie de l'Inde pour la cause palestinienne et son amitié pour le peuple palestinien font depuis longtemps partie intégrante de notre politique étrangère. Je salue le courage indomptable du peuple palestinien et réaffirme l'appui de principe, constant et indéfectible, de l'Inde à la cause de ce peuple et à sa juste lutte pour un État de Palestine souverain et indépendant.

Il est largement admis que le conflit du Moyen-Orient est essentiellement politique par sa nature et ne peut donc pas être réglé par la force. L'Inde n'a cessé d'appeler toutes les parties de la région à coopérer pleinement aux efforts déployés à cet égard par la communauté internationale. Nous avons encouragé la reprise de négociations directes entre les dirigeants palestiniens et israéliens et la création, à l'issue de négociations pacifiques, d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, vivant côte à côte et dans la paix avec l'État d'Israël. Nous avons donné notre appui à la Feuille de route du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe. Nous avons également appelé à une paix complète et à la stabilité dans la région et encouragé la reprise rapide du dialogue sur les dossiers concernant Israël et le Liban, d'une part, et Israël et la Syrie, d'autre part. Il convient également d'essayer de régler ces dossiers pour parvenir à une paix complète et durable dans la région.

C'est sur cette toile de fond que l'Inde se félicite de l'accord conjoint conclu entre le Président palestinien et le Premier Ministre israélien au début de

cette semaine à Annapolis. L'Inde se félicite en particulier du dialogue direct entre les dirigeants de la Palestine et d'Israël et attend avec intérêt le règlement rapide et pacifique de toutes les questions qui concernent Israël et la Palestine, ainsi que leurs peuples. Il est également satisfaisant de constater que le processus de paix au Moyen-Orient abordera les autres questions qui concernent Israël et le Liban, d'une part, et Israël et la Syrie, d'autre part. Nous pensons que l'Initiative de paix arabe, qui a été relancée au Sommet arabe à Riyad, en Arabie Saoudite, au mois de mars de cette année, fournit un cadre constructif pour parvenir à une paix complète. Nous espérons que les événements qui suivront la Conférence d'Annapolis prendront une direction qui permettra une solution négociée des principales questions et conduira à la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, vivant côte à côte et dans la paix avec l'État d'Israël.

En raison de la complexité de cette tâche, il est nécessaire que toutes les parties fassent preuve de bonne volonté et d'une détermination sans précédent et soient capables de proposer et d'accepter des compromis et des concessions. À cet égard, les membres de la communauté internationale ont le devoir collectif de contribuer à créer un environnement favorable dans lequel les acteurs principaux pourront faire progresser les négociations. L'Inde est disposée à contribuer à cet effort collectif pour parvenir à une paix juste et complète au Moyen-Orient.

M. Salgueiro (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Le débat sur la question de la Palestine a lieu à un moment où les résultats historiques de la Conférence d'Annapolis font naître de nouveaux espoirs pour le processus de paix. L'Union européenne se félicite des efforts déployés par le Président Mahmoud Abbas et le Premier Ministre Ehoud Olmert et de leur engagement déterminé à mettre en place une solution à deux États, comme le prévoit la Feuille de route et comme les parties en ont convenu, ce qui aboutira à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité

avec Israël et ses autres voisins. Nous les félicitons pour la décision d'engager immédiatement des négociations constructives sur toutes les questions en suspens, y compris toutes les questions essentielles sans exception, comme les accords antérieurs le précisaient. L'UE se félicite également de la promesse faite par les parties de conclure un accord avant la fin de 2008.

Pour les partenaires régionaux et internationaux, la Conférence d'Annapolis a constitué un tournant décisif, qui leur permet de promouvoir efficacement une paix juste, durable et complète au Moyen-Orient. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de l'initiative du Président Bush et de la large participation des principaux acteurs internationaux.

L'UE réaffirme sa détermination d'appuyer les efforts en vue de parvenir à une paix complète au Moyen-Orient, grâce à un règlement durable et juste du conflit conformément au principe de la terre contre la paix, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à la Feuille de route, à l'Initiative arabe de paix et aux accords précédents conclus entre les parties.

Pour consolider les progrès réalisés jusqu'à présent et tirer parti des possibilités qu'offre le processus actuel, il sera extrêmement important que les parties prennent des mesures supplémentaires pour respecter les engagements antérieurs, notamment les engagements en vertu de la Feuille de route et de l'Accord réglant les déplacements et le passage, et qu'elles s'abstiennent de toute action qui menacerait la viabilité d'un règlement juste et durable, qui soit conforme au droit international.

Comme les parties l'ont souligné dans l'Accord conjoint adopté à Annapolis, il est extrêmement important de faire cesser tous les actes de violence et de terrorisme. L'Union européenne condamne fermement les tirs de roquettes contre le territoire israélien auxquels procèdent les milices palestiniennes. Tout en reconnaissant à Israël le droit de se défendre, l'UE appelle Israël à faire preuve de la plus grande retenue et insiste sur la nécessité d'éviter toute action disproportionnée ou contraire au droit international.

Nous réitérons notre appel à la libération immédiate du soldat israélien enlevé et saluons les efforts faits en ce sens, notamment ceux des partenaires de la région. Nous renouvelons également notre appel à la libération immédiate des parlementaires palestiniens détenus en Israël.

L'Union européenne réaffirme son plein engagement, en concertation avec nos partenaires du Quatuor, à continuer de promouvoir, par des contributions importantes, les efforts que les parties déploient pour parvenir à la paix et à une solution à deux États, notamment en participant à la mise en place du secteur sécuritaire palestinien par l'intermédiaire de la Mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens. L'UE s'est également engagée à renforcer les activités qu'elle mène actuellement en vue de promouvoir le développement économique et financier du futur État palestinien, dans le cadre de l'assistance qu'elle continuera de fournir et en étroite coopération avec le Représentant du Quatuor. À cet égard, nous soulignons l'importance de la conférence des donateurs de Paris, qui représente un complément essentiel au processus de paix lancé à Annapolis.

M. Saltanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le conflit israélo-arabe est depuis des dizaines d'années une source de tensions constantes qui ont causé souffrances et privations à des innocents et ont contribué à déstabiliser dangereusement la situation internationale. Les efforts entrepris en vue d'un règlement du conflit ont, en certaines occasions, suscité l'espoir que la paix serait établie dans la région, pour être ensuite relâchés et causer ainsi une grande déception. Ce constat s'applique en particulier aux tentatives de résoudre le problème central, la question de Palestine. Il a été impossible, après les accords d'Oslo, de faire des progrès quelconques en la matière. En outre, depuis 2000, les relations entre les Palestiniens et Israël sont marquées par les effusions de sang, la terreur et de très sévères représailles.

Les 26 et 27 novembre 2007, un événement important a redonné l'espoir de relancer le processus de paix au Moyen-Orient. La conférence internationale d'Annapolis a imprimé un puissant élan à la reprise des pourparlers israélo-palestiniens. Selon toute vraisemblance, nous serons en mesure de mettre un terme à l'occupation des territoires palestiniens, commencée en 1967, et de satisfaire aux aspirations légitimes du peuple palestinien à disposer d'un État qui lui soit propre, indépendant et viable, ce qui constituerait la base d'une coexistence pacifique entre cet État et Israël, dans un climat de bon voisinage et de sécurité.

C'est la décision courageuse du Gouvernement israélien, dirigé par M. Olmert, et de l'Administration nationale palestinienne dirigée par son chef reconnu, le

Président Mahmoud Abbas, d'engager des pourparlers, qui a permis la tenue de cet événement. Il a eu lieu grâce à l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, tout particulièrement de celui des médiateurs du Quatuor pour le Moyen-Orient. Les États-Unis ont également joué, par leur dynamisme, un rôle particulièrement important.

Depuis plus de 10 ans désormais, la Fédération de Russie encourage le règlement du problème palestinien sur la base de la coexistence de deux États. C'est précisément pour cette raison qu'en tant que membre du Quatuor et à titre national, nous n'avons ménagé aucun effort pour que la conférence soit couronnée de succès, ayant maintenu ces deux derniers mois d'intenses contacts avec les parties directement concernées et avec ceux qui peuvent exercer une influence dans la région.

Le chemin d'Annapolis n'était pas un chemin facile. Pourtant, à l'évidence, les pourparlers ont été lancés et les questions clefs seront discutées, y compris la question des réfugiés, Jérusalem, les frontières, les ressources en eau, et d'autres problèmes très délicats qui posent de nombreuses difficultés. Il faudra rechercher un compromis et les deux parties devront prendre des mesures responsables pour conclure des accords qui détermineront l'avenir des peuples palestinien et israélien et de tout le Moyen-Orient.

Nous pensons qu'un accord est possible si nous respectons scrupuleusement la base juridique établie au niveau international. En d'autres termes, pour garantir le succès de ces négociations, des mesures de confiance doivent aussi être appliquées. Nous parlons avant tout des obligations prévues par la première phase de la Feuille de route. Les craintes d'Israël concernant la sécurité devraient être dissipées, tout comme celles des Palestiniens concernant les colonies de peuplement, la liberté de circulation, les détenus palestiniens et d'autres questions.

Le mécanisme de suivi, ce qui comprend la convocation d'autres conférences internationales, constituera un facteur important du succès du dialogue dans les limites du calendrier convenu – c'est-à-dire en 2008. La rencontre au niveau ministériel des donateurs à Paris, prévue pour décembre 2007, débouchera sur une série de mesures visant à la création et au renforcement de l'État palestinien.

La proposition russe d'organiser une rencontre à Moscou sur le règlement du conflit au Moyen-Orient est également à l'ordre du jour et bénéficie d'un large

appui. Nous avons l'intention, à la prochaine rencontre ministérielle du Quatuor et dans nos contacts avec les parties concernées, de continuer le débat sur l'éventuel ordre du jour et le calendrier de cet événement. Il est également clair que, pour que l'on puisse établir progressivement un État palestinien de plein droit, il nous faut surmonter la division des territoires palestiniens et restaurer l'unité palestinienne.

Il est évident pour nous tous qu'une paix véritable au Moyen-Orient doit être une paix globale. Les appels lancés à redoubler d'efforts pour faire prévaloir une telle paix ont été clairement entendus à la conférence qui vient de se tenir. À cet égard, il est extrêmement important que la République arabe syrienne et le Liban prennent part à l'œuvre commune – ce qu'encourage activement la Fédération de Russie. En fait, il n'est guère possible de stabiliser la région tant que la question des hauteurs du Golan ne sera pas résolue, et tant que l'on n'aura pas commencé de régler d'autres questions concernant les relations entre Israël, la République arabe syrienne et le Liban. D'autre part, ouvrir un dialogue sur ces problèmes donnera pleinement force à ce processus et assurera la viabilité du processus de paix, notamment dans le cadre de négociations entre Israël et les Palestiniens. La Fédération de Russie est favorable à un règlement global du conflit israélo-arabe sur tous les volets, notamment les volets de négociations avec la Syrie et le Liban, et les volets multilatéraux.

La préparation et la tenue d'une conférence internationale globale permettraient de déployer des efforts pratiques. Nous disposons d'un mécanisme éprouvé pour la conduite d'une telle entreprise : les actions collectives du Quatuor et leur interaction avec Israël, la Ligue des États arabes et d'autres membres de la communauté internationale.

Enfin et surtout, nous disposons d'une solide base juridique internationale pour un règlement global du conflit israélo-arabe : les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, ainsi que les paramètres pour la normalisation des relations entre Israël et les États arabes. La Fédération de Russie continuera d'encourager activement les nouvelles mesures et les progrès en vue d'une paix stable et solide au Moyen-Orient.

En l'absence du Président, M. Beck (Palaos), Vice-Président, assume la présidence.

M. Nguyen Tat Thanh (Viet Nam) (*parle en anglais*): J'ai le privilège de lire la déclaration de S. E. M. Le Luong Minh, Représentant permanent du Viet Nam, qui prend actuellement part à une autre réunion.

« C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant cette enceinte à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Permettez-moi, d'emblée, de transmettre nos plus sincères félicitations au Gouvernement et au peuple palestiniens. Je remercie sincèrement le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Paul Badji, de leurs rapports circonstanciés et complets.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Soixante ans après l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale sur le plan de partition et 40 ans après l'adoption de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité sur le conflit israélo-arabe, la paix au Moyen-Orient demeure illusoire et le peuple palestinien ne dispose toujours pas d'un État. La terrible situation du peuple palestinien s'aggrave de jour en jour, suite à la détérioration de la situation humanitaire, économique, sociale, politique et sécuritaire, due elle-même à l'usage d'une force excessive et aveugle observé récemment dans le territoire palestinien occupé.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation humanitaire dans la Bande de Gaza. Nous déplorons, dans le même temps, les attaques ciblant les civils israéliens, qui tuent des innocents et sapent le processus de paix.

À l'ouverture de la session 2007 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui s'est tenue en début d'année, le Secrétaire général a rappelé aux délégués que ni le peuple palestinien ni le peuple israélien ne pourraient faire aboutir leurs exigences légitimes respectives en matière de liberté, de dignité et de sécurité à long terme si le conflit israélo-palestinien n'était pas réglé. Il a ensuite appelé à déployer des efforts cette année pour inverser les tendances de 2006, année où, a-t-il à juste titre, presque tous les événements qui se sont produits nous ont éloignés davantage de l'objectif commun de

la majorité des Israéliens et des Palestiniens, à savoir deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

À cet égard, prenant compte de la nécessité pressante de reprendre immédiatement des négociations directes et de fond entre toutes les parties concernées en vue d'une solution juste, durable et globale sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, des accords conclus par les parties concernées et du principe terre contre paix, nous saluons les efforts récents déployés par le Quatuor. Nous nous félicitons particulièrement de l'organisation de la Conférence d'Annapolis par les États-Unis, le 27 novembre, dans le but de permettre à Israël et à la Palestine de reprendre le dialogue.

La convocation de cette conférence et la participation de plus de 40 pays, parmi eux de nombreux pays arabes, dont le rôle est indispensable à tout règlement de la question du Moyen-Orient, est une évolution qui mérite d'être louée. Nous continuons d'appuyer l'Initiative de paix arabe présentée au quatorzième Sommet arabe tenu à Beyrouth en 2002. Mon pays se félicite que la France et la Russie aient l'intention d'organiser des événements du même ordre à l'appui des négociations prévues entre les parties concernées.

Profondément encouragés par l'Accord convenu entre les dirigeants israéliens et palestiniens à la Conférence d'Annapolis, qui reflète leur détermination de conclure un accord avant la fin 2008, nous exhortons les deux parties à tirer parti de cet élan pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Tout en nous félicitant de l'annonce récente du Premier Ministre israélien Ehoud Olmert relative au calendrier prévu d'un gel de la construction de nouvelles colonies de peuplement dans la Cisjordanie occupée et en nous félicitant aussi de la libération de prisonniers palestiniens, nous appelons Israël à mettre immédiatement fin à toutes les opérations et incursions militaires dans les territoires palestiniens ainsi qu'aux efforts qu'il déploie actuellement pour achever la construction du mur de séparation sur le territoire palestinien. Cela créerait une atmosphère favorable propice à la reprise des pourparlers de paix et des négociations sur le statut final en vue d'une solution à deux États.

Ce n'est que grâce à une solution négociée qui prenne en compte les droits légitimes de toutes les

parties concernées que la question du Moyen-Orient, au cœur de laquelle se situe le conflit israélo-palestinien, pourra être traitée de manière satisfaisante et trouver une solution définitive. Le Viet Nam se réjouit de continuer à contribuer aux efforts de la communauté internationale à cette fin.

Enfin, je voudrais réaffirmer la position constante du Viet Nam à l'appui de la mise en place d'un État palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, où les Palestiniens pourront enfin vivre dans la paix, l'indépendance, la liberté et la dignité.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : D'emblée, et à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je voudrais réaffirmer notre solidarité avec le peuple palestinien qui déploie des efforts inlassables et fait montre d'une détermination sans faille pour réaliser ses aspirations nationales, et qui se bat courageusement pour défendre ses droits inaliénables.

Les rapports récents de l'ONU sur la question de Palestine, notamment ceux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, témoignent une fois de plus de la réalité regrettable que, durant ces 12 derniers mois, le régime sioniste a poursuivi ses crimes contre le peuple palestinien sans défense et a

« modifié systématiquement la terre palestinienne par des politiques et des pratiques illégales, y compris l'implantation de colonies et, récemment, la construction du mur en Cisjordanie. » (A/62/35, par. 17).

Comme l'indique le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le régime israélien a, tout au long de la période à l'examen, poursuivi ses pratiques criminelles à l'encontre des Palestiniens par le biais de mesures illégales telles que les assassinats extrajudiciaires, la destruction de maisons, la détention illégale de membres du Gouvernement palestinien, les points de contrôle humiliants, l'extension des colonies de peuplement illégales, la construction d'un mur illégal en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, les bouclages périodiques, l'interdiction d'accès à la bande de Gaza et la destruction des infrastructures civiles et des terres arables palestiniennes. Ces actions se sont soldées par

des souffrances indicibles et des pertes immenses pour le peuple palestinien, y compris des centaines de morts et de blessés palestiniens, et ont provoqué une crise humanitaire sans précédent dans la société palestinienne.

En outre, le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés insiste sur les aspects choquants des politiques et pratiques du régime israélien en violation des principes les plus fondamentaux du droit international et des droits de l'homme sur les territoires palestiniens. Ce qui s'est passé à Beit Hanoun illustre la brutalité israélienne à l'encontre des Palestiniens pendant la période à l'examen. Selon le rapport,

« Beit Hanoun a été la cible d'une offensive militaire particulièrement violente [...] Les FDI ont tué 82 Palestiniens, dont au moins la moitié étaient des civils (y compris 21 enfants). Plus de 260 personnes, dont 60 enfants, ont été blessées, et des centaines d'hommes âgés de 16 à 40 ans ont été arrêtés. Les 40 000 habitants ont été confinés chez eux par le couvre-feu tandis que les chars et les bulldozers israéliens saccageaient la ville, détruisant 279 maisons, une mosquée vieille de 850 ans, des édifices publics, des réseaux électriques, des écoles et des hôpitaux, rasant des vergers et défonçant les routes, les canalisations d'eau et les réseaux d'égouts » (A/HRC/4/17, par. 10).

Les rapports de l'ONU susmentionnés précisent en outre que la pauvreté et le chômage qui frappent les territoires palestiniens occupés ont atteint leur niveau le plus élevé. La santé et l'éducation sont en grave danger et tout le tissu social de la société est menacé.

La poursuite des politiques et pratiques israéliennes illégales dans le Golan syrien occupé non seulement cause des tensions dans la région, mais elle constitue également une question très préoccupante pour la communauté internationale. Le régime israélien a fait de multiples tentatives pour modifier le caractère démographique et juridique de la région en établissant de nouvelles colonies de peuplement et en imposant leurs lois aux citoyens syriens en violation de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU.

En outre, les menaces constantes et continues du régime en question contre le Liban, ainsi que son occupation de terres libanaises, ses violations de l'espace aérien et le harcèlement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL),

représentent une infraction flagrante de la résolution 1701 (2006). À maintes occasions, et encore le 6 novembre 2007, l'ONU a protesté contre les violations quotidiennes de l'espace aérien libanais et appelé les Israéliens à mettre fin à ces opérations, qui contreviennent à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et attisent les tensions dans la zone. Comme par le passé, le régime israélien a répondu à ces appels par une attitude de défiance et de mépris sans limite.

Sans aucun doute l'appui inconditionnel dont le régime israélien bénéficie de la part d'un membre permanent du Conseil de sécurité l'encourage à poursuivre ses crimes contre les Palestiniens sans défense et d'autres peuples de la région, et le rend encore plus impudent lorsqu'il viole et défie sans fléchir nombre de résolutions du Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU.

Il est évident que le règlement de la question palestinienne est impératif et indispensable pour atteindre une paix et une stabilité globales et durables au Moyen-Orient. On ne saurait instaurer la paix dans la région par l'agression, le terrorisme d'État, l'intimidation et l'occupation. On ne peut pas non plus y parvenir au moyen de prétendues initiatives ou conférences qui poursuivent d'autres objectifs à motivation politique au lieu de garantir l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables. Nous pensons qu'une paix globale, juste et durable dans la région restera hors de portée tant que tous les droits des Palestiniens, y compris le retour des réfugiés dans leur pays d'origine et la création d'un État palestinien, n'auront pas été restaurés pleinement et sans condition. Une solution à la crise palestinienne passe par des actions de terrain véritables en Palestine, et menées par les Palestiniens eux-mêmes. Seules l'unité nationale et l'action collective permettront à ces derniers de réaliser les aspirations et d'atteindre les objectifs qu'ils poursuivent depuis si longtemps.

Au vu des expériences passées, la communauté internationale et toute la région ne sauraient être dupes de démarches à visée politique, telles que la récente rencontre d'Annapolis, qui cherchent à conférer une légitimité aux forces d'occupation et d'agression. Ces derniers jours, des centaines de milliers de Palestiniens des territoires occupés ont exprimé leur désarroi et leur angoisse face à ces démarches.

Comme l'ont souligné à maintes reprises les dirigeants de la République islamique d'Iran, il ne fait aucun doute qu'une paix durable en Palestine et au

Moyen-Orient ne sera possible que par la justice, la pleine restauration des droits du peuple palestinien, la fin de la discrimination, la levée de l'occupation, le retour de tous les réfugiés palestiniens et l'établissement d'un mécanisme démocratique grâce auquel tous les habitants de la Palestine, de même que les Palestiniens chassés de leur terre, pourront décider de leur avenir de façon démocratique et pacifique.

Avant de terminer, je saisis cette occasion pour déclarer officiellement que ma délégation rejette les allégations et distorsions sans fondement dont mon pays a été la cible hier à l'Assemblée de la part du représentant du régime israélien. Ledit régime constitue la seule et la plus grave et urgente menace qui pèse sur le monde et la région aujourd'hui. Il doit être contré d'urgence et de manière décisive par la communauté internationale. Qui ignore que ce régime n'a produit que terreur, bains de sang, agression, occupation et misère pour la région et pour le monde? Les rapports dont l'Assemblée est actuellement saisie, comme de nombreux autres, témoigneront de cette réalité.

Enfin, je tiens à adresser nos remerciements au Président pour avoir organisé cette séance, de même qu'au Président et aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts qu'ils déploient sans relâche afin d'alléger les tourments et la situation pénible du peuple de Palestine, ainsi que pour leurs rapports riches d'informations à cet égard.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, nous nous alignons sur les déclarations prononcées par le représentant de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Pakistan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Au nom de ma délégation, j'ai le grand plaisir de remercier S. E. l'Ambassadeur Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que les membres du Comité, pour leurs efforts résolus et décisifs en vue d'appuyer la juste cause palestinienne et de faire la lumière sur les pratiques israéliennes.

À l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Gouvernement et le peuple des Émirats réaffirment leur appui constant au peuple frère de Palestine et leur solidarité avec lui dans son juste combat pour réaliser

son aspiration légitime à fonder un État indépendant, comme tous les autres peuples du monde.

Les délibérations de cette année revêtent une importance particulière en raison de l'évolution très préoccupante de la question palestinienne, comme en témoignent la grave détérioration des conditions humanitaires, sécuritaires et politiques de la population palestinienne, à l'intérieur comme à l'extérieur des territoires occupés, d'une part, et la conférence de paix d'Annapolis, d'autre part. Les Émirats arabes unis ont participé de bonne foi à cette conférence, avec d'autres pays arabes, en vue de prendre des mesures pratiques, concrètes et efficaces pour sortir le processus de paix de l'impasse où il se trouve au Moyen-Orient. L'objectif majeur de ce processus a été et reste d'obliger Israël à respecter intégralement la légitimité internationale qui lui impose de mettre fin à son occupation illégale et illégitime de tous les territoires arabes et palestiniens en se retirant sur les frontières de juin 1967.

Nous, Émirats arabes unis, avons exprimé à de nombreuses reprises notre rejet total des activités d'expansion israéliennes dans la région et de leurs incidences illégales, qui se manifestent par la confiscation de territoires arabes et palestiniens et de leurs ressources naturelles. Cela constitue une grave violation des dispositions du droit international et du droit international humanitaire, qui ne saurait être ignorée plus longtemps par la communauté internationale.

Les Émirats arabes unis disent leur profonde préoccupation face à la poursuite de l'agression israélienne révélée par les récents rapports du Secrétaire général, qui illustrent de façon tout à fait marquante les effets de la construction injustifiée et illégale du mur de séparation et de l'installation de nouvelles colonies de peuplement à l'intérieur des territoires palestiniens et du Golan syrien, sans compter les mesures de châtement collectif prises quotidiennement à l'égard des Palestiniens, notamment les incursions et agressions israéliennes répétées dans plusieurs villes et villages palestiniens; les assassinats extrajudiciaires, les violences excessives et les arrestations arbitraires de milliers de civils, dont des femmes et des enfants; la démolition à grande échelle de maisons palestiniennes et de structures sociales et économiques; et l'imposition de restrictions sévères à la circulation des personnes et des biens. Toutes ces actions ont abouti à l'isolement total de Gaza et de sa population et à leur privation d'aide alimentaire et de

produits de première nécessité essentiels à la survie, y compris l'énergie.

Mon pays estime que la conférence d'Annapolis organisée par les États-Unis le 27 novembre, avec la participation des parties au processus de paix, est un pas positif dans la bonne direction, pour remettre le processus de paix arabo-israélien sur les rails, et que cela exigera d'autres efforts efficaces aux niveaux régional et international. De tels efforts devraient se faire ou bien par le biais du mécanisme annoncé lors de la conférence d'Annapolis sous la supervision des États-Unis, ou bien au sein du système des Nations Unies et du Conseil de sécurité, en particulier dans le cadre du mandat qui lui a été confié par la Charte et, dans le cadre du Quatuor, avec une approche équitable et neutre afin de garantir que sera maintenu l'élan politique suscité par la conférence d'Annapolis en vue de faire avancer des négociations directes, efficaces et globales sur tous les volets arabo-israéliens. Des efforts devraient aussi être déployés conformément aux résolutions issues de la légalité internationale, de la feuille de route et de l'Initiative de paix arabe pour aboutir à un règlement juste, durable et global de la question palestinienne, qui est au cœur de la lutte arabo-israélienne au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, nous préconisons les nécessaires mesures suivantes.

Premièrement, Israël, la puissance occupante, doit en priorité et d'urgence s'engager à cesser ses politiques agressives envers les Palestiniens, libérer les prisonniers détenus par milliers, et mettre fin à ses attaques et à son siège de Gaza. Israël doit également cesser ses obstructions à l'accès de l'assistance humanitaire d'urgence qui résultent de ses pratiques illégales, lesquelles constituent une violation du droit international humanitaire et de l'esprit comme de la lettre de la Quatrième Convention de Genève, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Dans ce contexte, nous attendons aussi de la communauté internationale qu'elle s'emploie, dans le cadre de la conférence de donateurs prévue à Paris le 17 décembre, à doubler son assistance financière et de développement au peuple palestinien, afin de soulager sa détresse actuelle et de permettre à l'Autorité palestinienne de rebâtir et réformer ses institutions nationales.

Deuxièmement, Israël doit prendre des mesures complètes et immédiates, sous supervision internationale, pour cesser toutes les activités

d'installation de colonies et de construction du mur de séparation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est; pour éliminer les colonies de peuplement existantes et le mur de séparation de la Cisjordanie et des zones entourant Al Qods; et pour dédommager les personnes auxquelles le mur cause un préjudice conformément aux obligations qui lui incombent au titre des résolutions pertinentes issues de la légitimité internationale et de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice à ce sujet. Nous engageons également la communauté internationale à contraindre Israël à cesser immédiatement toutes les activités illégales à Jérusalem-Est affectant les lieux saints musulmans et chrétiens.

Troisièmement, dans le cadre de ses mesures de renforcement de la confiance, Israël doit mettre en œuvre un retrait intégral, immédiat et inconditionnel de toutes les villes et tous les villages palestiniens de Cisjordanie réoccupés le 28 septembre 2000, et faire la preuve de son respect sérieux et inconditionnel des résolutions issues de la légalité internationale 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) au cours de ses négociations avec l'Autorité palestinienne sur les questions relatives au statut définitif, afin d'assurer, dans le cadre d'un calendrier précis, l'élimination de toutes les colonies de peuplement; l'obtention d'un règlement juste pour les réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III); un règlement du différend relatif à Jérusalem; et une délimitation définitive des frontières entre les États israélien et palestinien sur la base de la feuille de route et de l'Initiative de paix arabe – cette dernière appelant à un retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif. Cela reflétera le sérieux de l'intention qu'a Israël de rechercher une vraie paix dans la région et de créer un État palestinien indépendant, ayant pour capitale Al Qods Al Charif, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Quatrièmement, nous demandons à Israël d'engager, immédiatement et sans conditions, des négociations sérieuses avec le Gouvernement syrien en vue de parvenir à un accord juste et durable qui assure le retour des hauteurs du Golan à la Syrie.

Cinquièmement, nous demandons à Israël de se retirer des fermes de Chebaa et du village d'Al-Ghajar, au Liban, et de cesser ses violations de l'espace aérien et terrestre libanais. Israël doit aussi faire la preuve de ses intentions sérieuses et sincères en ce qui concerne la coopération relative à la fourniture des informations

requis au sujet des mines et engins explosifs à sous-munitions placés avant son retrait du Sud-Liban, conformément à ses obligations aux termes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et afin d'amener la paix et la stabilité au Liban.

Pour terminer, nous espérons qu'Israël a enfin compris que son existence, en tant que pays en sécurité qui maintient des relations normales de coopération économique avec les États de la région, exige qu'il change son attitude d'hostilité envers le peuple palestinien et les États voisins et qu'il s'acquitte, de façon non sélective, des exigences d'une paix véritable, laquelle ne pourra être réalisée sans le retrait complet et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, afin de créer un État palestinien indépendant ayant Al Qods Al Charif pour capitale, vivant dans une paix et une sécurité mutuelles avec ses voisins de la région.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*): Nous sommes réunis aujourd'hui ici pour exprimer notre solidarité avec le peuple palestinien. Nous reconnaissons que cette occasion revêt un sens particulier cette année, dans la mesure où elle coïncide avec le lancement d'une nouvelle recherche internationale d'une solution à une lutte qui dure déjà depuis plusieurs décennies et à une tragédie toujours plus grave, que l'on peut comparer à une plaie infectée et dont chacun comprend qu'elle représente une menace à la paix et la stabilité du Moyen-Orient et du monde entier. Il ne suffit pas de chercher une solution tout simplement en reprenant les efforts internationaux après une longue période d'inactivité. Il faudrait plutôt que le monde soit prêt à tirer les leçons du processus de paix qui a trébuché après son lancement à Madrid, et comprenne également que la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est due à l'absence d'une vision claire et d'une volonté déterminée de mettre fin à la dernière occupation au monde.

Le Liban s'est rendu à la Conférence d'Annapolis sur la base d'un consensus arabe relatif à l'Initiative de paix arabe et pour défendre les droits nationaux du peuple palestinien, notamment le droit d'établir un État palestinien indépendant, viable et souverain, ayant Jérusalem pour capitale. Nous souhaiterions à cet égard, réaffirmer qu'il est important de célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien en raison des souffrances qu'il endure depuis 40 ans, depuis qu'a commencé l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, et

aussi à cause des 60 années qui se sont écoulées depuis le début de cette tragédie que vivent les réfugiés.

Nous pensons que c'est là un avertissement lancé à la conscience du monde; le moment est venu de trouver une solution juste à ce conflit et d'en faire une priorité. Les réalités de l'occupation elle-même sont la preuve sans équivoque qu'il est nécessaire de mettre un terme à cette lutte en donnant aux Palestiniens les moyens d'exercer leur autodétermination dans un État indépendant.

La Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, a été avalée presque tout entière par les colonies de peuplement. Les implantations se poursuivent depuis 1967 et n'ont été empêchées par aucune loi, aucune résolution internationale, aucun cycle de négociations ni aucun accord. Aujourd'hui, il y a plus de 149 colonies de peuplement qui ont démembré la Cisjordanie, la transformant en cantons isolés et séparant Jérusalem-Est de ses environs.

Il suffit de constater que ces implantations et les terres qui leur sont rattachées, ainsi que les avant-postes des colons et les bases militaires israéliennes et leurs routes d'accès, occupent 38 % de la superficie de la Cisjordanie. Qui plus est, 450 000 colons Israéliens y habitent, tandis que 2,4 millions de Palestiniens vivent, dans des conditions très dures, sur ce qui reste de terres.

Cette extension des implantations se fait également au détriment des ressources en terres et en eau des Palestiniens. Est-il nécessaire d'expliquer ce que signifie le fait de fournir aux colons israéliens quatre à cinq fois plus d'eau que n'en reçoivent les propriétaires terriens palestiniens? Comment peut-on décrire autrement cette réalité qu'en disant qu'elle s'inscrit dans une politique abominable et odieuse d'apartheid qui ne devrait plus exister? Cette extension des implantations se fait au détriment du tissu social et économique de la société palestinienne et au détriment de la liberté de circulation des Palestiniens dans leur terre déjà occupée.

Est-il nécessaire d'expliquer ce que signifie le fait de construire une barrière de séparation qui traverse la Cisjordanie, y compris Jérusalem, dont la longueur est de 525 kilomètres et qui, une fois terminée, aura plus de 731 kilomètres et finira par enlever encore 10,2 % de sa superficie à la Cisjordanie? Ce mur est fait de blocs de parpaing et de fils électrifiés qui divisent Jérusalem en plusieurs

sections, séparent les fermiers de leur terre et enferment les familles entre le mur et la Ligne verte.

Nous aimerions rappeler ici que la construction du mur ne s'est pas arrêtée un seul jour, même après que la Cour internationale de Justice eut déclaré, dans son avis consultatif de 2004, que ce mur créait une situation sur le terrain qui équivalait à une annexion de facto. En outre, il était dit dans cet avis consultatif qu'Israël était dans l'obligation de cesser la construction de ce mur, de détruire les parties déjà construites et de compenser les Palestiniens que cette construction avait lésés. Par ailleurs, les forces d'occupation ont mis en place près de 85 points de contrôle et 572 barrages routiers qui, à eux seuls, ont transformé la vie quotidienne des Palestiniens en un véritable enfer.

Mon exposé peut sembler long, mais il cherche à décrire le drame constant que vit la Cisjordanie.

S'agissant de la bande de Gaza, la vie y est devenue presque impossible depuis que des châtiments collectifs ont été imposés sous prétexte de lutter contre le terrorisme et les terroristes. N'est-ce pas assez d'entendre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dire qu'il n'est plus en mesure de fournir plus de 61 % des besoins caloriques quotidiens des quelque 1,2 million de résidents de la bande de Gaza qui comptent sur l'aide de l'ONU pour se nourrir? N'est-ce pas assez d'assister à l'effondrement du système éducatif, comme le montre le taux sans précédent d'échecs scolaires au niveau primaire?

Nous n'exposons pas les souffrances du peuple palestinien occupé pour le plaisir de présenter un tableau de leur situation. Nous espérons plutôt que le monde verra ces dures réalités et en tirera les leçons afin de relancer les initiatives en faveur de la paix. La réalité palestinienne ne peut plus supporter de promesses ni de délais. Seules des mesures concrètes et pratiques signaleront que de sérieux efforts sont faits en vue de trouver une solution. Ces efforts peuvent se matérialiser par l'arrêt immédiat de toute forme de colonies de peuplement, quel que soit le nom qu'on leur donne, l'élimination des points de contrôle et des barrages routiers, la réouverture des institutions palestiniennes à Jérusalem, ainsi que l'arrêt de la construction du mur de séparation. Il faut également que cessent les opérations militaires, grandes et petites, sur les territoires palestiniens. Les détenus, qui sont

plus de 10 000 – dont des enfants et des mères avec leurs propres enfants –, doivent être libérés.

Si l'objectif est vraiment de parvenir à une solution définitive, nous ne pouvons pas, alors, ignorer le fait que le problème des réfugiés a toujours été la question centrale. Il y a aujourd'hui plus de 4,4 millions de réfugiés qui vivent dans l'incertitude. La plupart de ces réfugiés sont issus de familles qui ont été déplacées en 1948 par des opérations terroristes et des massacres organisés. Il suffit de mentionner le massacre de Deir Yassin pour nous donner des frissons d'horreur.

Lorsque les opérations militaires ont cessé, Israël a empêché ceux qui avaient fui de rentrer chez eux. Il a même confisqué leurs biens, estimant que ces gens étaient absents. Israël a détruit des centaines de villages, croyant que ces destructions annihileraient l'histoire et les droits de leurs habitants.

Ici mon pays, le Liban, aimerait affirmer la nécessité de régler la question des réfugiés, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et refuser sans équivoque que les réfugiés se réinstallent sur le sol libanais car cela compromettrait le tissu national et l'entité du Liban, de même que l'identité nationale des réfugiés palestiniens.

Ni la paix ni la stabilité ne seront possibles sans un règlement global qui inclurait un retrait israélien de toutes les terres arabes occupées depuis 1967, y compris le Golan syrien, les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba, ainsi que les parties occupées du village d'al-Ghajar au Liban, et la libération des prisonniers libanais incarcérés en Israël.

Aujourd'hui, nous ne recherchons pas un nouveau processus de paix qui nous entraînerait dans un nouveau labyrinthe de temporisation et de délais. Nous avons plutôt besoin de mesures concrètes qui aboutiraient enfin à une paix juste et globale.

M. Abdul Azeez (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à transmettre ses remerciements les plus vifs au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'Ambassadeur Paul Badji du Sénégal, ainsi qu'aux autres membres du Comité pour les efforts qu'ils ont déployés en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous tenons également à remercier le Comité pour le rapport (A/62/35) qu'il nous a présenté.

La position du Gouvernement sri-lankais sur la question de Palestine est restée inchangée d'année en année. Elle a été réaffirmée par S. E. M. Mahinda Rajapaksa, Président de Sri Lanka, dans le message qu'il a prononcé à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, que j'aimerais citer.

« En cette occasion solennelle qui marque la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je tiens à réaffirmer, au nom de mon gouvernement et du peuple sri-lankais, notre soutien résolu et sincère au peuple et au Gouvernement palestiniens dans la juste lutte qu'ils mènent pour réaliser leurs droits inaliénables, y compris le droit à un État. Au cours des 40 dernières années, le peuple palestinien a enduré des difficultés terribles et a été privé de ses droits légitimes, sans que l'on en voie la fin. Nous partageons les aspirations des milliers de Palestiniens qui vivent dans les territoires occupés. Je me suis étroitement associé à la cause du peuple palestinien depuis 30 ans. J'espère et crois sincèrement que les efforts que continue de mener la communauté internationale, notamment dans le cadre du Quatuor, et les efforts d'autres pays Membres à titre individuel ouvriront la voie à un règlement permanent et négocié de la question de Palestine, qui conduise à un État indépendant et démocratique de Palestine, ayant Jérusalem-Est pour capitale, et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité ».

L'occupation israélienne illégale du territoire palestinien demeure le principal enjeu de la question de Palestine. L'occupation dure depuis bien trop longtemps, et ses conséquences ont causé des épreuves incalculables au peuple palestinien, profondément perturbé ses conditions de vie et provoqué la destruction d'habitations et d'infrastructures dans le territoire occupé.

Pendant la période considérée, la situation dans le territoire palestinien occupé a continué de se détériorer en raison des activités militaires d'Israël et des restrictions imposées par ce dernier au peuple palestinien, qui touchent tous les aspects de sa vie. L'escalade de la violence des deux côtés a encore aggravé la situation. Nous craignons que la poursuite des activités de peuplement d'Israël et la construction d'un mur dans les territoires occupés ne constitue une

grave menace pour les perspectives de règlement pacifique du conflit.

Les droits inaliénables du peuple palestinien doivent être respectés, et un règlement de la question de Palestine doit être atteint sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le retrait d'Israël du territoire occupé, le respect du droit de tous de vivre dans la paix et la sécurité et la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien comptent parmi les principes fondamentaux d'un règlement durable de la question de Palestine.

Sri Lanka tient à réaffirmer son ferme soutien au peuple palestinien et à ses dirigeants dans les efforts qu'ils mènent en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. À cet égard, l'unité du peuple palestinien est une condition préalable pour parvenir à un règlement durable. Nous espérons que toutes les factions parmi les dirigeants palestiniens s'uniront pour soutenir le Président Mahmoud Abbas et son gouvernement.

Nous voudrions aussi exprimer notre soutien à l'Organisation de libération de la Palestine, seule représentante légitime du peuple palestinien, et à l'Autorité palestinienne, dirigée par le Président Abbas. Il est important que les institutions nationales et démocratiques de l'Autorité palestinienne soient maintenues et protégées, car elles constituent le fondement indispensable du futur État palestinien indépendant.

Il est encourageant de prendre note des efforts en cours afin de ranimer le processus de paix. Les dirigeants israélien et palestinien ont accepté à Annapolis d'œuvrer ensemble pour parvenir à un règlement définitif d'ici à la fin de 2008. Sri Lanka salue ce fait nouveau et aimerait féliciter les deux dirigeants pour leur engagement renouvelé en faveur de la paix. Nous espérons que ces efforts déboucheront sur la fin de l'occupation et sur un accord définitif qui permette à la fois aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre côte à côte dans des frontières sûres et reconnues.

M. Ould Hadrami (Mauritanie) (*parle en arabe*): J'aimerais m'associer aux déclarations prononcées par le représentant du Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique et par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés. J'aimerais aussi exprimer ma gratitude au Secrétaire général Ban Ki-moon pour son rapport très complet et utile (A/62/344).

Sur ce sujet, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai le plaisir d'adresser mes profonds remerciements au Président de l'Assemblée pour l'intérêt qu'il accorde à la question de Palestine. J'aimerais aussi remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et son Président, M. Paul Badji, Représentant permanent de la République sœur du Sénégal, ainsi que les autres membres du Bureau du Comité, pour leurs efforts importants en vue de garantir au peuple palestinien le plein exercice de ses droits, et de mobiliser un soutien international pour ses exigences légitimes.

Comme l'Assemblée le sait, 60 ans après l'adoption de la résolution historique de 1947 qui devait séparer la Palestine en un État palestinien et un État israélien, le peuple palestinien continue de vivre sous le joug de l'occupation et d'être privé de tous ses droits légitimes, y compris le droit à l'autodétermination et le droit de fonder son propre État indépendant, ayant Al Qods Al Charif pour capitale. Il est du devoir de la communauté internationale de mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien en convaincant l'État d'Israël de la nécessité d'appliquer les résolutions pertinentes revêtues de la légitimité internationale, car l'affrontement militaire, le recours à la force et l'imposition de politiques de fait accompli sont autant de pratiques rejetées par toutes les normes internationales qui ont conduit les deux parties dans l'impasse. Le seul espoir réside dans l'adoption d'un langage de dialogue et de compréhension, au lieu d'un langage de violence et de guerre.

La tenue récente de la Conférence d'Annapolis, qui a permis aux parties concernées de renouveler leur détermination à reprendre le dialogue, offre une lueur d'espoir de parvenir à un règlement juste et permanent de ce conflit ancien. La République islamique de Mauritanie, qui accueille avec satisfaction les résultats préliminaires de la Conférence et l'espoir qu'elle a fait naître après une longue impasse, invite toutes les parties à respecter le calendrier établi à la Conférence et à œuvrer pour établir la confiance grâce au dialogue et à la concertation.

Mon pays, qui a pris part aux délibérations de la Conférence, en accord avec sa volonté résolue d'aider ses frères palestiniens, salue le rôle important joué par les États-Unis d'Amérique pour organiser la conférence et l'engagement pris à cette occasion d'œuvrer à la reprise des négociations. À cet égard,

nous nous félicitons de la volonté politique exprimée aussi bien par M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, que par M. Ehoud Olmert, Premier Ministre d'Israël, ainsi que de la Déclaration commune qu'ils ont adoptée en présence du Président des États-Unis George Bush et des représentants de plus de 40 pays et organisations. Nous espérons que la Conférence permettra effectivement de relancer la recherche d'un règlement juste et durable qui conduise à la création, avant la fin de 2008, de l'État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale.

La République islamique de Mauritanie n'épargnera aucun effort pour parvenir à cet objectif, conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions revêtues de la légitimité internationale, en défendant la justice et la vérité et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Li Junhua (Chine) (*parle en chinois*) : Une nouvelle fois, le Moyen-Orient se retrouve à la croisée des chemins; une occasion rare se présente d'aller de l'avant. À la conférence d'Annapolis qui vient de s'achever, le Président Mahmoud Abbas et le Premier Ministre Ehoud Olmert ont proclamé une Entente commune dans laquelle les deux responsables ont exprimé leur détermination à lancer immédiatement des négociations pour résoudre toutes les questions essentielles, en vue de conclure un traité de paix avant la fin de 2008. Les représentants de plus de 40 pays et organisations internationales ont assisté à ce moment historique. La Chine se félicite de la détermination politique pour la paix, démontrée par les dirigeants palestiniens et israéliens, et se félicite des efforts de toutes les parties concernées, en particulier du pays hôte, qui ont contribué au succès de la Conférence.

Après des années de stagnation, le succès de la Conférence d'Annapolis suscite un nouvel espoir pour la réactivation du processus de paix au Moyen-Orient. Le large consensus et l'aspiration ferme de la communauté internationale – à savoir, édifier un État palestinien indépendant et permettre aux deux États, Palestine et Israël, et aux deux peuples, arabe et juif, de vivre côte à côte en paix – ont été confirmés par la Conférence. Pour atteindre cet objectif, il n'y a pas d'autre moyen viable que de négocier sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, de la feuille de route du Quatuor et de l'initiative de paix arabe.

La Conférence d'Annapolis est un bon début, envoyant un signal encourageant. Nous avons des raisons d'être optimistes, mais les négociations à venir

seront redoutables. La paix pourrait continuer de nous échapper si nous ne saisissons pas l'occasion qui se présente. Nous devons rester lucides et ne jamais sous-estimer les défis et les difficultés qui nous attendent.

Avec l'appui de la communauté internationale, les parties palestinienne et israélienne doivent saisir l'occasion, négocier en bonne foi, et parvenir rapidement à un accord sur toutes les questions relatives au statut définitif. Les deux parties doivent œuvrer pour créer un climat favorable à la négociation, notamment pour maintenir la bonne volonté et les mesures de confiance qui ont été prises récemment. De part et d'autre, il faut mettre en œuvre véritablement les obligations respectives, dans le cadre de la première phase de la feuille de route du Quatuor, et consolider et élargir le consensus interne. Nous pensons qu'Israël devrait répondre davantage aux besoins humanitaires du peuple palestinien, notamment en facilitant le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La communauté internationale a un rôle important à jouer et devrait être prête à aider de toute manière utile. La communauté internationale, y compris l'ONU, devrait fournir un ferme appui politique aux négociations entre Israël et la Palestine. En même temps, il convient d'envisager des mécanismes multilatéraux inclusifs, équilibrés et efficaces pour la facilitation, le suivi et la mise en œuvre de manière à offrir des garanties pour la paix.

Un État palestinien uni, indépendant et prospère constituerait un fondement solide de la sécurité de l'ensemble du Moyen-Orient. La communauté internationale devrait accroître son aide humanitaire et au développement en faveur du peuple palestinien pour accélérer l'édification d'institutions, le développement économique et le relèvement social de la Palestine. Entre-temps, les conditions devraient être créées pour promouvoir le commerce et les communications dans la région pour que tous les peuples de la région puissent véritablement profiter des fruits des échanges et de la coopération.

Si la question de la Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient, les négociations entre Israël et, d'autre part, la Syrie et le Liban font partie intégrante du processus de paix du Moyen-Orient, elles sont tout aussi importantes. Une solution globale, juste et durable dépend du règlement de toutes les questions au Moyen-Orient. Relancer les négociations entre

Israël et la Syrie ou le Liban au moment voulu, faire des progrès sur les deux volets, tout cela contribuera à une paix globale au Moyen-Orient et pourrait renforcer le processus de négociation entre la Palestine et Israël.

Il est inquiétant de voir que les tensions au Liban n'ont pas diminué l'année dernière, plongeant le pays dans un cycle sans fin de crises politiques. Étant donné l'évolution des différends relatifs aux élections présidentielles, nous espérons que toutes les parties au Liban garderont leur calme et régleront leurs divergences en cherchant un terrain d'entente par des consultations politiques. Nous espérons que la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité continuera d'être appliquée de façon globale et équilibrée.

Il y a eu 60 ans hier, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II) sur la partition de la Palestine. La semaine dernière, nous avons commémoré le quarantième anniversaire de l'adoption de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Souvent présentée comme une terre d'abondance – lait et miel – la Palestine est en fait celle du sang et des larmes. Le processus de paix au Moyen-Orient comporte un enjeu élevé pour toutes les parties; la stagnation, les revers ou la frustration du processus présentent des coûts et des risques considérables. Quelle que soit la difficulté, toute tentative de parvenir à la paix doit être encouragée. C'est la responsabilité commune de la communauté internationale de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient aussi rapidement que possible.

M. Yousfi (Algérie): L'examen par l'Assemblée générale du point 18 relatif à la Question de Palestine est pour ma délégation une occasion renouvelée de marquer le soutien indéfectible de l'Algérie à la cause palestinienne, ainsi que sa solidarité constante avec le peuple palestinien. C'est d'ailleurs dans cet esprit que, tout naturellement, nous avons participé aux côtés de nos frères palestiniens à la célébration, le 29 novembre de chaque année, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Ma délégation s'associe aux déclarations du Représentant permanent de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Représentant permanent du Pakistan au nom de l'Organisation de la conférence islamique.

Cette célébration solennelle va au-delà du sens apparent qu'on lui prête, nous rappelant d'une part, l'engagement et la détermination inébranlables du

peuple palestinien à vivre libre et en paix et, dans le même temps, la façon dont la communauté internationale a manqué de cohérence, d'audace et d'autorité pour venir à bout d'un conflit qui s'éternise. Quelqu'un a dit « In remembrance, there is hope », ce qui, à notre sens, reflète parfaitement la façon dont nous percevons cette journée de la mémoire, tant il est vrai que le passé éclaire cruellement le présent, et sans aucun doute l'avenir.

C'est également notre conviction profonde que l'histoire du peuple palestinien demeurera incompréhensible à quiconque ne tiendra pas compte de la blessure originelle et de l'injustice historique que lui a causé l'acte par lequel il a été dépossédé de ses terres et de son identité propre. Cette blessure qu'on croyait recouverte par l'épaisseur du temps se réveille à l'occasion de chaque rendez-vous manqué ainsi qu'à la faveur des formules et initiatives qui ont échoué, faute d'avoir fait preuve d'audace et de clairvoyance. En conséquence directe de cette situation, le peuple palestinien échaudé et désabusé par des décennies de discours lénifiants et de promesses non tenues, aspire à des actions tangibles.

Un nouvel espoir est né à Annapolis, porté par la volonté politique des dirigeants israéliens et palestiniens, qui se sont publiquement et solennellement engagés à poursuivre le dialogue en vue de parachever, avant la fin 2008, les termes d'un accord de paix global qui consacrerait le règlement juste et durable de toutes les questions restées en suspens qui conduirait à l'établissement d'un État palestinien viable et souverain.

En ce moment charnière, notre conviction est que la communauté internationale a le devoir moral d'aider les parties à transformer leur disponibilité nouvelle à reprendre la voie du dialogue en une véritable dynamique de paix, portée par des progrès tangibles sur les questions dites du Statut final. Celle-ci doit en outre se mobiliser davantage autour de la vision articulée par le Conseil de sécurité dans ses résolutions pertinentes et à laquelle l'initiative arabe de paix et la Feuille de route du Quatuor ont concouru à lui donner un contenu opérationnel et un horizon politique clair, vision selon laquelle toute solution définitive passe inévitablement par la création de deux États, Israélien et Palestinien, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La tâche n'est certes pas facile, mais sous son apparente complexité, l'objectif de deux États, Israël et

la Palestine, cohabitant dans la paix et la sécurité, n'est pas hors de portée.

En vue de faire de cette vision une réalité tangible, la pleine coopération des parties au conflit tout au long du processus revêt une importance capitale, celles-ci devant aborder avec la volonté politique nécessaire toutes les questions de substance.

Fidèle à son attachement aux causes justes à travers le monde, l'Algérie appuie le processus de paix dans sa vocation ultime d'accélérer l'établissement d'un État palestinien viable et souverain avec Al Qods Al Charif comme capitale. Cette solidarité est indissociable de son histoire et de son appui indéfectible aux droits des peuples à l'autodétermination ainsi qu'à la lutte pour la liberté. Dans le cas précis de la Palestine, sa vision à long terme est fondée sur l'effet multiplicateur que pourrait générer le règlement final de cette question, qui ne manquera pas d'être l'élément moteur d'une dynamique de paix étendant ses bienfaits à toute la région.

Toute perspective autre que celle d'une paix juste et durable dans cette région tourmentée n'aura pour effet que d'intensifier les foyers de tension et d'entretenir les frustrations au sein des opinions publiques arabes et musulmanes, creusant ainsi l'incompréhension et nourrissant l'intolérance et l'extrémisme de tous bords.

La mise en œuvre des mesures de confiance relatives, notamment, au gel de la colonisation, la libération des prisonniers palestiniens et la levée des restrictions drastiques imposées par Israël, puissance occupante, à la circulation des biens et des personnes à l'intérieur des territoires palestiniens et entre ceux-ci et le reste du monde constitueraient à n'en pas douter un gage de bonne volonté. La conférence d'Annapolis qui vient juste de s'achever en a souligné l'urgente nécessité et le caractère fondamental en vue de progresser vers un accord juste et durable.

Outre ses aspects convenus, ce dont nous avons encore plus besoin, c'est d'une démarche visionnaire, généreuse et imaginative qui, tout en respectant la légalité internationale et en s'appuyant sur les résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) ainsi que sur les autres résolutions pertinentes de l'ONU, ouvre des voies nouvelles et crée de nouveaux espoirs.

M. Mohamad (Soudan) (*parle en arabe*): À l'instar des orateurs précédents, je remercie, au nom de

ma délégation, l'Ambassadeur Kerim du talent avec lequel il dirige l'Assemblée générale à la présente session. Nous souhaitons également nous associer aux déclarations prononcées par le Représentant permanent de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Représentant permanent du Pakistan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Ma délégation prend note, avec un vif intérêt, du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/62/35). Nous remercions sincèrement son Président, l'Ambassadeur Paul Badji, et le reste de ses membres de la préparation de ce rapport complet sur l'évolution de la situation dans le territoire palestinien occupé. Nous espérons que leurs efforts permettront d'alerter la communauté internationale sur la gravité de la question et de mieux lui en faire prendre conscience afin qu'elle entreprenne une action de plus grande envergure pour faire respecter la justice et la légitimité au bénéfice du peuple palestinien et aide ce dernier à se doter d'un État indépendant. De même, nous avons pris connaissance du rapport du Secrétaire général (A/62/344), dont le contenu rejoint celui du Comité.

Nous voudrions ici rendre hommage aux travailleurs humanitaires de l'ONU qui s'emploient, au péril de leur vie, à alléger les souffrances des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés. Nous remercions en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et tous ceux qui travaillent à ses côtés.

Mon pays suit dans l'inquiétude l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens, telle que décrite dans les rapports du Secrétaire général et du Comité. Nous tenons à dire combien nous sommes nous aussi alarmés par les horreurs de l'occupation israélienne qui sont chaque jour retransmises dans les médias. Israël, puissance occupante, mène sa politique d'occupation et d'expansion des colonies à un rythme accéléré par rapport aux années précédentes, au mépris total des résolutions pertinentes de l'ONU, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

En plus d'étendre ses implantations au détriment des villages et des terres des Palestiniens, Israël poursuit en Cisjordanie ses opérations militaires qui tuent des centaines de civils, y compris des femmes et des enfants. En outre, il détruit l'infrastructure et empêche la population de se rendre dans les hôpitaux.

Il va même jusqu'à bloquer l'accès des travailleurs humanitaires et des secouristes aux personnes dans le besoin.

En ce qui concerne le mur de séparation, Israël fait peu de cas de la résolution ES-10/17 adoptée par l'Assemblée générale lors de la dixième session extraordinaire d'urgence et de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice sur l'illégalité de cette mesure cruelle, puisqu'il poursuit dans un esprit belliqueux ses travaux d'édification du mur au détriment des villages et des terres arables des palestiniens. Sans parler des conditions dans lesquelles des milliers de Palestiniens croupissent dans les prisons israéliennes.

Dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes multiplient les frappes militaires contre les villages, tuant des dizaines de Palestiniens, généralement des femmes et des enfants. De même, Israël a mis un siège impénétrable autour de la bande de Gaza, a fermé la totalité des points de passage et poursuit une politique fondée sur l'assassinat. Si quelqu'un peut invoquer le droit à la légitime défense, c'est bien le peuple palestinien et sa postérité.

Le refus d'Israël de restituer au Gouvernement palestinien les recettes fiscales et douanières qui lui sont dues a creusé les déficits budgétaires et exacerbé la situation économique. Les charges financières du Gouvernement palestinien se sont accumulées, notamment en ce qui concerne le versement des salaires et la fourniture des services de base à la population. La communauté internationale assiste à tout cela sans lever le petit doigt. Ces actes, qui contreviennent au droit international et à la légitimité internationale, ont aggravé les souffrances du peuple palestinien et entraîné une escalade de la violence, du fait de la poursuite de l'occupation.

Face à la détérioration manifeste de la situation, la responsabilité de la communauté internationale reste inchangée. Ma délégation espère que la communauté internationale assumera sa responsabilité comme elle l'a fait en mettant à bas l'apartheid en Afrique du Sud. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'obliger Israël à respecter la légitimité internationale ainsi que toutes les décisions et résolutions relatives à la cause palestinienne tout en tenant compte des résolutions pertinentes adoptées par la Ligue des États arabes – la plus récente portant sur l'Initiative de paix arabe – ainsi que du principe des territoires contre la paix et de la création d'un État

palestinien ayant Al Qods Al Charif pour capitale. Toute initiative qui n'en tient pas compte est vouée à l'échec. De même, une initiative ne peut être viable et couronnée de succès si elle ne met pas fin à l'occupation israélienne des hauteurs du Golan syrien et des territoires libanais.

Ma délégation réaffirme son adhésion aux efforts déployés par les membres de la communauté internationale en vue d'aboutir à une solution équitable qui prévoit la création d'un État palestinien et permette au peuple palestinien de vivre et d'exercer ses droits dans la liberté et la dignité.

M. Alateef (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord transmettre les remerciements de ma délégation au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts qu'il déploie afin de s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes en vue d'aider le peuple palestinien à recouvrer ses droits usurpés.

Le fait que la question de Palestine figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis plus de 50 ans montre clairement que la communauté internationale n'a pas réussi à honorer sa responsabilité à l'égard du peuple palestinien, et qu'elle n'est pas parvenue à rétablir la paix et la sécurité au Moyen-Orient ni à faire respecter les dispositions du droit international.

Depuis de nombreuses décennies, le peuple palestinien est victime d'une véritable tragédie, depuis que sa terre a été spoliée et la moitié de sa population dispersée dans le monde entier. Ceux qui sont restés en Palestine sont soumis à une agression brutale et sanglante de la part d'Israël, qui, méthodiquement, viole le droit international humanitaire. Leurs maisons ont été confisquées ou détruites, les individus sont victimes de déplacements forcés, ils sont assiégés et se voient privés de l'accès à la nourriture et aux médicaments, et des victimes innocentes sont assassinées. Un véritable mur d'apartheid a été érigé, des terres arables ont été brûlées et les instruments du droit international, ainsi que les résolutions et les décisions de la légitimité internationale, sont bafoués.

Ces actes montrent clairement les véritables intentions maléfiques d'Israël, qui entend créer un État juif raciste sur la terre palestinienne. L'injustice dont est victime le peuple palestinien et l'incapacité de l'ONU d'assurer sa protection et de l'aider à recouvrer ses droits, y compris le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit d'édifier un État

indépendant sur l'ensemble de son propre territoire, sont autant d'éléments qui empêchent l'avènement de la paix et de la sécurité dans la région.

Il est grand temps de régler sérieusement la question de Palestine et de s'écarter de toute tentative visant à imposer une politique du fait accompli sur la population palestinienne, la privant, ainsi, de ses droits légitimes. La Libye a déjà indiqué, et elle réaffirme aujourd'hui, que la seule solution pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région consiste à garantir le retour de tous les réfugiés palestiniens sur leur terre et à créer un État démocratique sur la terre historique de Palestine, où les Arabes et les Juifs auraient les mêmes devoirs, à l'image en quelque sorte de la situation en Afrique du Sud où les blancs et les noirs coexistent après des décennies de conflit, de haine et de sang versé.

La question de Palestine est au cœur du conflit au Moyen-Orient, dont l'une des conséquences est sans nul doute l'occupation du Golan syrien et de certaines zones du Liban, ainsi que l'agression perpétrée contre ces territoires. L'heure est venue pour les États Membres de concentrer leurs efforts sur l'application des résolutions de l'ONU relatives au Golan et sur la restitution de ce dernier à la Syrie, sans aucune condition. Les forces d'occupation israéliennes doivent se retirer des fermes de Chebaa. Elles doivent restituer cette zone au Liban et offrir à la Syrie et au Liban réparation pour les dommages causés par l'occupation.

La tragédie dont est victime le peuple frère iraquien, qui vit sous l'occupation, a fait des centaines de milliers de morts et de blessés et a forcé des millions de personnes à fuir, devenant ainsi des réfugiés. L'ONU doit d'urgence lancer une initiative pour régler cette crise, ce qui exige notamment le retrait des forces d'occupation, la fin de l'effusion de sang et le rétablissement de l'indépendance et de la souveraineté de l'Iraq, ainsi que de son intégrité territoriale, et de permettre aux Iraquiens de contrôler leurs propres ressources et capacités de manière qu'ils décident librement de leur sort. Le règlement de cette question passe aussi par la participation de tous les citoyens à la gestion du pays, sans qu'aucun groupe ou qu'aucune faction ne soit marginalisé, de manière à rétablir la paix, la sécurité et la prospérité en Iraq.

M. Sow (Guinée) : L'examen approfondi du point 18 de notre ordre du jour ne pouvait se tenir sous d'auspices aussi porteurs de signification, qu'en cette semaine d'autant plus symbolique qu'elle marque la

célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien ainsi que le quarantième anniversaire de l'adoption, le 22 novembre 1967, de la résolution 242 (1967) par le Conseil de sécurité, qui a jeté les bases politiques et juridiques du règlement du conflit israélo-arabe et de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le lancement, dans ce contexte, de la Conférence de paix d'Annapolis, à l'heureuse initiative de S. E. M. Georges Bush, Président des États-Unis d'Amérique, constitue pour mon pays, la République de Guinée, à la fois un facteur d'encouragement et un motif d'espoir de voir la réactivation du processus de négociations devant favoriser l'avènement d'un État palestinien souverain, indépendant, d'un seul tenant, vivant côte à côte avec Israël.

Tout en se félicitant des efforts courageux de paix entrepris par le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre israélien, M. Ehoud Olmert, ma délégation exhorte les deux parties à tout mettre en œuvre pour aboutir à un accord global, fixant les conditions d'une paix permanente et ce, conformément à la feuille de route d'Annapolis.

Nous sommes convaincus que les dirigeants palestiniens et israéliens peuvent y parvenir, s'ils fondent leur action sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), de même que sur l'Initiative de paix arabe de 2002 et sur la Feuille de route du Quatuor de 2003. En effet, comme l'a si bien souligné, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de notre Organisation,

« Les bases de la solution sont claires : la fin de l'occupation commencée en 1967, la création d'un État palestinien indépendant et viable, vivant côte à côte avec un État israélien jouissant de la sécurité et d'une pleine reconnaissance, et une paix juste, durable et globale dans la région, comme prévu dans les résolutions du Conseil de sécurité » (*voir le communiqué de presse SG/SM/10926*).

À la lumière de ces principes directeurs pour le règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, il conviendrait, de l'avis de ma délégation, que la communauté internationale renouvelle et renforce ses efforts en vue de mettre définitivement fin à l'occupation israélienne, d'assurer le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem Est; d'arrêter la campagne

de colonisation menée par Israël, y compris celle de la construction du mur de séparation, en violation du droit international et des dispositions de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, en date du 9 juillet 2004; de définir le statut et préserver le caractère sacré des lieux saints islamiques et chrétiens d'Al Qods Al Charif; d'encourager la reprise du dialogue interpalestinien, pour faciliter le rétablissement de l'unité nationale de la Palestine, de la reconstruction, de la restructuration et la réforme des institutions palestiniennes; et du règlement équitable du problème des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) du 11 décembre 1948 de l'Assemblée générale.

Bref, tout doit être mis en œuvre pour mettre un terme à la détérioration de la situation et relancer le processus de paix sur des bases dynamiques et crédibles.

Pour terminer, je voudrais féliciter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour son excellent rapport, et notamment pour le profond dévouement dont fait preuve son Président, l'Ambassadeur Paul Badji, Représentant permanent du Sénégal.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle favorise l'aide et l'appui nécessaires au Comité et à la Division des droits des Palestiniens en vue de la mise en œuvre efficace du mandat qui leur est assigné par notre Assemblée et de la mobilisation de l'appui international pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien et du règlement pacifique du conflit israélo-arabe.

M^{me} Rodríguez de Ortiz (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Notre délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, la République bolivarienne du Venezuela confirme son appui à la cause palestinienne et son souhait de voir parvenir à une paix complète, juste et durable de la question de la Palestine. De même, nous saluons la noble tâche du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et nous nous félicitons des activités menées à bien dans le cadre de son programme de travail au cours de l'année 2007.

Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela est tout à fait convaincu que le strict respect de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, en particulier le respect de la souveraineté des États, l'autodétermination des peuples, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et l'interdiction de l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État sont fondamentaux pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que la coexistence pacifique entre les États.

La souveraineté appartient exclusivement aux peuples. La destinée du grand peuple palestinien ne doit être déterminée que par les Palestiniens eux-mêmes. Il est indispensable de conférer aux Palestiniens le contrôle total de leur territoire. Il ne peut exister de paix, de sécurité et de stabilité tant qu'une occupation étrangère persiste. Au contraire, cette occupation ne fera que susciter à jamais un rejet parmi la population. Cette année, cela fait 40 ans qu'Israël occupe les territoires palestiniens. Nous souscrivons à l'appel lancé à Israël pour qu'il se retire des territoires occupés.

Le Venezuela appuie la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres, internationalement reconnues. Nous appuyons également toutes les initiatives internationales qui ont pour objectif de promouvoir un règlement pacifique, juste et véritable de la question palestinienne, qui est au cœur du conflit arabo-israélien.

Le Venezuela est préoccupé par le fait que le Gouvernement de l'État d'Israël poursuit la construction du mur de séparation, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Nous désapprouvons les fermetures constantes de la bande de Gaza, les incursions israéliennes dans les centres de population palestiniens et le système de postes de contrôle dans l'ensemble de la Cisjordanie, qui ont eu des incidences extrêmement déplorables sur la vie du peuple palestinien.

Pour terminer, la République bolivarienne du Venezuela considère que seul un règlement négocié permettra de réaliser l'objectif d'un règlement complet, juste et durable de la question palestinienne. Cette solution doit se baser sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et garantir, en particulier, l'autodétermination effective du peuple palestinien et

le droit des Palestiniens de retrouver leurs maisons et les biens dont ils ont été éloignés et dessaisis.

M. Olhaye (Djibouti) (*parle en anglais*) : Étant donné que depuis de trop nombreuses années, presque dix ans, aucun progrès n'a été réalisé, alors que les massacres, la destruction et la misère ne cessent d'augmenter, les pourparlers qui viennent de se terminer à Annapolis prennent des proportions énormes. Soixante ans se sont écoulés depuis la formation de l'État d'Israël et 40 ans depuis l'occupation des territoires palestiniens et d'autres terres arabes. Fait plus pertinent, cependant, il y a plus de 15 ans qu'a eu lieu la dernière conférence internationale sur le conflit israélo-arabe, à savoir la Conférence de Madrid en 1991, tandis que la dernière rencontre bilatérale entre Israël et les Palestiniens a eu lieu il y a sept ans. Dans l'intervalle, la tension, les souffrances, les bouleversements, la mort et la destruction ont persisté, les civils en étant presque entièrement les victimes. C'est pourquoi, en l'absence de négociations bilatérales crédibles, les tensions et la confusion n'ont cessé de croître, la logique de la force l'emportant sur le pouvoir de la raison.

Aussi nous félicitons-nous que le Président George Bush et la Secrétaire d'État Rice aient usé de leur influence considérable auprès des deux parties pour les réunir et lancer des négociations sérieuses à Annapolis. C'est ainsi que les parties ont convenu d'entamer des négociations sur-le-champ le 12 décembre prochain, avec l'engagement de régler le problème grâce à une solution à deux États en 2008. Comme de nombreux orateurs l'ont déclaré avec éloquence dans cette enceinte, cette solution implique qu'Israéliens et Palestiniens vivent côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues. Il convient également de féliciter le Président palestinien Abbas et le Premier Ministre israélien Olmert pour le courage et la force morale qu'ils ont manifestés en entreprenant les discussions à Annapolis, qui ont donné lieu à l'Accord conjoint sur les mesures ultérieures à prendre. Nous ne voyons pas pourquoi, après 60 ans d'hostilités aggravées par la dure occupation des 40 dernières années, cette volonté de grande ampleur ne devrait pas cette fois déboucher sur un règlement en 2008, en particulier compte tenu de la ferme détermination manifestée par le Président des États-Unis et de son engagement pour la paix en Palestine et dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Cette évolution n'aurait guère pu se produire à un meilleur moment. Les conditions de vie du peuple

palestinien sont devenues épouvantables, à un point intolérables. Fait plus important, le taux de pauvreté demeure inacceptablement élevé. À Gaza, 70 % des ménages vivent en deçà du seuil de pauvreté, 56 % en Cisjordanie et 19 % à Jérusalem-Est. Le secteur de l'éducation est soumis à une pression croissante, depuis qu'Israël a cessé l'aide à l'Autorité palestinienne. En outre, le mur de la honte et d'autres restrictions imposées par Israël ont considérablement réduit l'accès des enseignants et des étudiants aux écoles et aux universités. En Cisjordanie, l'approvisionnement total en eau a diminué de plus de 10 % cette année par rapport à l'année dernière, et des réductions de plus de 40 % ont eu lieu à Gaza. Moins de la moitié des ménages sont reliés aux égouts, tandis que seulement 4,5 % des ménages de Gaza considèrent que leur eau est de bonne qualité.

Il convient par ailleurs de prendre en considération le fait que quelque 10 400 Palestiniens sont détenus dans une trentaine de prisons, centres de détention et camps israéliens. Parmi ces derniers, on comptait 118 femmes, 376 mineurs de moins de 18 ans; 183 sont morts et 1 000 souffraient de maladies graves. L'an dernier, près des deux tiers de la population de la bande de Gaza étaient constitués de réfugiés, et demeuraient fortement tributaires de l'assistance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Un million de personnes dépendaient de ses services de santé et 195 000 enfants étaient inscrits dans ses écoles.

Ce tableau du désespoir qui règne en Palestine est, bien sûr, dû à la décision d'Israël de n'avoir aucun contact avec un secteur important de la population palestinienne et de refuser de verser les taxes et les droits dus à l'Autorité palestinienne pour qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations. L'aide financière internationale directe a également été suspendue. Enfin, il y a ce mur de la honte, dont seuls 20 % du tracé correspondent à la Ligne verte, tandis que 10,7 % de la Cisjordanie, 61 728 hectares, sont pris entre le mur et la Ligne verte, dont 92 % (56 790 hectares) se trouvent dans la zone de Jérusalem.

Il convient de noter que la plupart des faits et statistiques susmentionnés sont tirés du Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/62/35). Ce rapport perspicace souligne encore le fait que le Comité est resté profondément préoccupé par les incursions militaires israéliennes dans la bande de Gaza, par ses opérations

militaires en Cisjordanie; par les exécutions extrajudiciaires, la destruction d'habitations palestiniennes, d'infrastructures civiles et de terres agricoles; par le grand nombre de morts et de blessés; et par le recours excessif et aveugle à la force. Nous ne nous rappelons tous que trop bien l'attaque et l'invasion du Liban, lancées dans le but de tuer et de détruire, notamment par le largage aveugle d'une énorme quantité de bombes à sous-munitions sur des zones habitées par des civils.

Le rapport prend également note des nombreuses implantations illégales de colonies israéliennes et de la construction du mur, qui sépare les Palestiniens des Juifs tout en confisquant des terres agricoles et des zones résidentielles arabes, ou du moins en en réduisant considérablement l'intérêt pratique. Le mur a été et il est construit en contravention de l'avis consultatif rendu il y a trois ans par la Cour internationale de Justice. Nous devons également observer les bouclages constants des frontières de la bande de Gaza, qu'Israël considère comme un territoire hostile, ainsi que les sanctions supplémentaires qu'Israël impose. Enfin, il convient de noter que le rapport condamne à juste titre toutes les attaques commises contre des citoyens israéliens par des Palestiniens.

Dans ce contexte, il est à relever qu'à peine quelques mois après la guerre des Six jours, il a été demandé au conseiller juridique du Ministre des affaires étrangères israélien si le droit international permettait l'établissement de colonies sur des terres nouvellement conquises. Le conseiller du Ministre a répondu sans ambiguïté qu'il estimait que les colonies de peuplement civil dans les territoires administrés contrevenaient aux dispositions explicites de la quatrième Convention de Genève. Israël, par ailleurs, est signataire de cette Convention, qui interdit à une puissance occupante de déplacer une partie de sa population sur un territoire occupé. Le conseiller a également rejeté l'argument du Ministre, selon lequel la Cisjordanie n'était pas un territoire occupé de type classique car le statut du sol y était incertain.

Il importe de bien comprendre, parmi cette longue liste de condamnations de la politique et des actions israéliennes contre les Palestiniens et d'autres nations arabes, l'effet que tout cela a dans l'ensemble du monde musulman. Malheureusement, cet effet se fait sentir au-delà d'Israël et atteint certaines parties de l'Occident. C'est pour cette raison que nous sommes en accord avec l'opinion exprimée dans le rapport, à

savoir qu'il faut reconnaître plus clairement que le conflit israélo-palestinien est l'une des principales causes du clivage entre les sociétés occidentales et islamiques.

Sans un effort concerté pour régler cette question et éliminer ce foyer de tension internationale, la situation ne fera qu'empirer et continuera d'impliquer d'autres acteurs extérieurs. Pratiquement tous les points de tension ou conflits du Moyen-Orient ont leur origine en Palestine et dans les agissements israéliens. La situation ne s'est pas améliorée; aussi est-il impératif de ne ménager aucun effort pour mettre fin à ce conflit. Nous prenons donc très au sérieux la conférence d'Annapolis, car les parties s'y sont engagées à négocier en vue d'un règlement en 2008, promettant l'indépendance et la dignité aux Palestiniens et la reconnaissance et une sécurité durable à Israël.

Cette solution doit se fonder sur les normes reconnues internationalement, telles que les résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2003) et 1515 (2003) notamment, ainsi que d'autres résolutions connexes. Il faut également tenir dûment compte des efforts et des suggestions d'autres organes, tels que le Quatuor et sa Feuille de route, l'Initiative de paix arabe adoptée par le Conseil de la Ligue des États arabes à Beyrouth en mars 2002 et l'initiative de Charm el-Cheikh, qui exigent d'être mis en œuvre immédiatement.

Il ne faut pas non plus oublier qu'Israël s'est techniquement retiré de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie et y a démantelé des colonies de peuplement juives illégales. Ces mesures sont conformes aux exigences de la mise en œuvre de la Feuille de route du Quatuor, mais, bien sûr, il faut faire beaucoup plus. Par exemple, il faut restituer, dans le cadre du règlement du conflit, les hauteurs du Golan, que les agriculteurs juifs ont obligé les forces israéliennes à contrôler, insistant en ce sens par leurs actes de provocation durant la guerre des Six jours.

L'utilité de la conférence d'Annapolis pour le processus de paix sera jugée en fonction de ce qui arrivera en 2008. Quelle est la part du capital politique qui sera utilisée quand les principaux obstacles seront à nouveau abordés, les questions dites du statut définitif : les frontières reconnues et acceptées, la capitale palestinienne à Jérusalem-Est et le retour des réfugiés palestiniens là où ils ont le droit de se trouver. Aussi la conférence d'Annapolis prouve-t-elle qu'Israël est prêt à négocier de bonne foi avec les Palestiniens. Si tel est

le cas, 2008 sera une année charnière, une année au cours de laquelle les chances de voir s'instaurer un avenir pacifique pour l'humanité s'amélioreront sensiblement. Espérons que tel sera le cas.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada réaffirme son ferme attachement à une paix globale et durable au Moyen-Orient. Le Canada plaide depuis longtemps en faveur d'une solution à deux États, qui prenne en compte le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et prévoit la création d'un État palestinien démocratique, indépendant et viable.

Cette semaine, à Annapolis, Israéliens et Palestiniens se sont entendus sur un protocole d'accord qui les enjoint de travailler à la conclusion d'un accord de paix d'ici la fin de 2008. Ce développement historique est survenu grâce à la détermination, à la vision et aux efforts du Premier Ministre israélien, M. Ehoud Olmert, et du Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, et sous l'égide des États-Unis.

Les progrès réalisés pendant cette conférence redonnent espoir. Nous sommes particulièrement encouragés par la forte présence et le ferme soutien de la communauté internationale, notamment du monde arabe, dont l'engagement renouvelé est essentiel à la conclusion d'un accord de paix global. Nous exhortons les pays arabes à maintenir leur soutien aux efforts de paix, y compris dans le cadre de l'Initiative de paix arabe, et à apporter une contribution constructive au processus de paix.

Le Canada apporte son plein soutien au processus lancé à Annapolis et il est disposé à tout mettre en œuvre pour aider les parties. Nous accueillons aussi positivement l'engagement de la communauté internationale pour aider les Palestiniens. Pour sa part, le Canada continuera à mettre en œuvre, avec les Palestiniens, un programme de développement qui les aidera à améliorer leur sécurité, à bâtir des institutions de gouvernance modernes et à assurer leur prospérité.

Le Canada appuie les initiatives visant à créer les conditions nécessaires à la paix. À cet égard, nous estimons que la décision israélienne de suspendre l'élargissement des colonies de peuplement revêt une importance cruciale.

(l'orateur poursuit en français)

Cela étant dit, la cessation de la violence, sous toutes ses formes, est un préalable essentiel à toute forme de paix durable. Cela implique la fin des

attaques à la roquette et le retour du caporal israélien Gilad Shalit dans sa famille en Israël. De la même manière, même si nous sommes conscients de ses préoccupations sécuritaires et de son droit à l'autodéfense, Israël doit agir avec mesure. Israël doit faire preuve de la plus grande retenue possible et respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire et des droits de la personne.

Il incombe en outre à toutes les parties de veiller à ne pas faire de victimes parmi les civils et à ne pas endommager l'infrastructure civile. Le Canada demande aux Nations Unies et à ses États Membres de jouer un rôle plus constructif en faveur de la paix. Le Canada est conscient du rôle indispensable des institutions des Nations Unies dans la prestation de l'aide humanitaire et de l'aide au développement à l'échelle de la région, mais il est aussi fermement convaincu que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale doivent être complémentaires à ces efforts. Le Canada demeure préoccupé par l'importance disproportionnée que cette Assemblée accorde à la situation au Moyen-Orient et tout particulièrement, par le nombre de résolutions qui visent à montrer du doigt Israël. Ces résolutions devraient plutôt aider à mettre les parties sur la voie d'un règlement négocié du conflit.

Pour terminer, en raison du regain d'optimisme dans la région et, à cette étape décisive, le Canada estime que la communauté internationale et tous les organes des Nations Unies doivent concentrer leurs efforts pour aider les parties à atteindre une paix durable.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Les Palestiniens des territoires occupés continuent de pâtir quotidiennement d'une politique israélienne qui viole les principes fondamentaux du droit humanitaire international et du droit international relatif aux droits de l'homme. Dans les faits, les Palestiniens continuent de subir une occupation qui dure depuis des décennies. Ils traversent des épreuves quotidiennes, ce à quoi s'ajoutent les centaines de points de contrôle qui restreignent leurs déplacements et leur accès. Les incursions violentes de l'armée israélienne dans les territoires palestiniens se poursuivent sans relâche alors que les colonies de peuplement israéliennes s'élargissent et que le mur de séparation s'allonge malgré les condamnations internationales. Ces actions freinent la marche vers la paix.

Nous pensons que la seule manière d'instaurer la paix au Moyen-Orient est d'obtenir un accord négocié, sans condition et complet pour mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens et des hauteurs du Golan syrien. Cela contribuera à la paix et à la sécurité dans toute la région du Moyen-Orient et aura des effets positifs sur la paix et la sécurité mondiales.

L'Afrique du Sud se félicite de la tenue de la conférence d'Annapolis qui, pour la première fois, a réuni de nombreux pays désireux d'appuyer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous félicitons également de l'Accord convenu entre les parties. Nous nous réjouissons des efforts déployés par les parties, Israël et la Palestine, responsables en premier lieu de l'instauration de la paix. La communauté internationale a le devoir d'aider et d'appuyer les parties dans la recherche d'un règlement et de faire en sorte que le progrès politique s'accompagne d'un changement propice à une amélioration des conditions de vie des Palestiniens et des Israéliens. À cet égard, nous nous félicitons des efforts régionaux et internationaux antérieurs visant à faire avancer le processus de paix, y compris l'Initiative de paix arabe et la feuille de route.

L'expérience montre qu'un règlement fructueux des conflits repose sur la volonté des parties de négocier sans conditions préalables. Pour encourager les parties, nous rappelons l'expérience historique faite par l'Afrique du Sud avec les négociations pour mettre fin au conflit ravageant notre pays, qui semblait parfois insoluble. Cela nous encourage à croire qu'un tel règlement est possible au Moyen-Orient. Malgré la violence et le désespoir qui menacent d'empêcher les situations de conflits d'évoluer pacifiquement, nous sommes convaincus que la seule voie est un règlement négocié sans exclusive.

C'est pour cette raison que nous appuyons le lancement, à la conférence d'Annapolis, d'un processus de négociation pour régler toutes les questions, y compris celles portant sur le statut final, qui aboutiront à la création d'un État palestinien. Nous tenons à réaffirmer notre position que la route à suivre doit comprendre la création d'un État palestinien indépendant et économiquement viable vivant côte à côte avec Israël dans la paix, les deux États ayant des frontières sûres et internationalement reconnues. La vision d'une solution à deux États est déjà inscrite dans de nombreuses résolutions de l'ONU.

Nous avons également conscience qu'il est nécessaire d'étayer les fondements politiques d'Annapolis en s'assurant que la communauté internationale contribue au renforcement des capacités de la Palestine et lui apporte un appui financier. Nous félicitons donc la République française de la volonté qu'elle a manifestée d'organiser une conférence des donateurs d'ici à la fin de l'année. Nous réaffirmons également la position du Ministre sud-africain des affaires étrangères, à savoir que l'Afrique du Sud a l'intention de travailler avec ses partenaires dans le cadre du dispositif Inde-Brésil-Afrique du Sud pour contribuer au développement économique durable et au renforcement des capacités de la Palestine.

Ces efforts doivent toutefois être entrepris de manière sérieuse et sincère afin d'aboutir à des pas en avant concrets et significatifs. Dans le cas contraire, nous craignons que le processus n'échoue une fois de plus et que les souffrances des Palestiniens ne s'accroissent. Nous prenons également note des paroles prononcées par le Premier Ministre Olmert à la Conférence d'Annapolis : « Je suis convaincu que la réalité qui a pris forme dans notre région en 1967 changera considérablement ». L'Afrique du Sud est convaincue que cette réalité changeante à laquelle faisait allusion le Premier Ministre reflètera les souhaits de la communauté internationale tels qu'exprimés dans les résolutions de l'ONU.

En fin de compte, il doit y avoir et il y aura la paix entre Israël et la Palestine. Il doit y avoir et il y aura la paix entre Israël et le monde arabe. Les journées violentes, au cours desquelles de nombreux Palestiniens et Israéliens ont trouvé la mort, doivent prendre fin, et prendre fin rapidement.

M. Maema (Lesotho) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite féliciter le Président de la direction éclairée et du talent dont il a fait montre en présidant l'Assemblée à sa soixante-deuxième session.

La délégation du Lesotho tient à remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé, intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine », publié sous la cote A/62/344. Nous félicitons également le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour son rapport (A/62/35), qui contient des recommandations utiles pour régler la question de Palestine. Ma délégation souhaite notamment remercier le Président du Comité, S. E. M. Paul Badji du Sénégal, et son rapporteur,

S. E. M. Victor Camilleri de Malte, pour leurs observations enrichissantes.

Le Lesotho s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés. L'année 2007 marque le quarantième anniversaire de l'occupation des territoires palestiniens. Elle marque quatre décennies de répression pour le peuple palestinien, ainsi que la suppression de ses droits, y compris le droit à l'autodétermination. Elle marque en outre une période excessivement longue au cours de laquelle la communauté internationale n'a pas su mettre fin aux souffrances du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés.

Ma délégation est découragée de voir qu'une fois de plus, des rapports sur l'escalade de la violence israélienne et l'usage disproportionné de la force contre le peuple palestinien, entraînant trop souvent des pertes de vies humaines et des destructions considérables, ont été présentés à cette Assemblée. Nous tenons à redire notre vive préoccupation que la lutte menée par le peuple palestinien pour son autodétermination, son indépendance et sa souveraineté nationales se poursuive, et que le bilan en vies humaines continue de s'alourdir. Nous pensons qu'il est grand temps que les membres de la communauté internationale dénoncent sans équivoque les atrocités et les violations des droits de l'homme que le peuple palestinien, en particulier la population civile, a endurées pendant des décennies.

Le Lesotho est fermement convaincu que toutes les parties au conflit israélo-palestinien doivent respecter les principes du droit international. À cet égard, nous tenons à réaffirmer l'opinion, déjà exprimée par plusieurs orateurs, selon laquelle un règlement juste, global et durable au conflit ne peut être atteint qu'en respectant le droit international et en appliquant, entre autres, les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et d'autres résolutions pertinentes de l'ONU. À ce stade, ma délégation, j'insiste sur ce point, estime que le respect insuffisant du droit international, y compris le droit international humanitaire, et l'échec à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sont les causes profondes de la violence massive et constante dont souffrent gravement les civils non armés, en particulier les femmes et les enfants, dans le territoire palestinien occupé.

Ces dernières années, la situation humanitaire, économique, sociale, politique et sécuritaire dans le territoire palestinien occupé s'est encore dégradée. Ma délégation réitère son appel aux donateurs internationaux qui ont suspendu les programmes d'assistance au peuple palestinien pour qu'ils envisagent l'adoption de mesures qui ne soient pas de nature à accentuer davantage les tensions et/ou avoir un effet punitif sur l'ensemble de la population palestinienne. On ne doit pas laisser la grave situation humanitaire qui règne dans le territoire palestinien occupé se détériorer plus avant.

Le Lesotho a bon espoir que la conférence d'Annapolis récemment achevée produira les résultats escomptés. Nous sommes convaincus que c'est uniquement à la faveur d'une solution négociée qu'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine pourra être trouvé. Le Lesotho voit dans le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, la pierre angulaire d'une solution pacifique définitive, véritable et durable de la question de Palestine.

Souhaitons que la vision d'un État palestinien basée sur la solution de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres, se réalise finalement.

M. Maksom (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur, permettez-moi de m'associer aux déclarations prononcées respectivement par Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Pakistan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

Nous discutons encore et toujours de la question de Palestine pour la simple raison que nous n'avons pas encore trouvé de solution équitable au problème. Nous avons beau continuer à débattre, le sort de la population palestinienne ne montre aucun signe d'amélioration. En fait, depuis 40 ans que dure l'occupation, les Palestiniens continuent de vivre sous un harcèlement constant et de rencontrer de grandes difficultés, craignant pour leur vie, leurs biens, leurs moyens de subsistance et, plus encore, pour leur avenir. Ils subissent d'innombrables violations des droits de l'homme : exécutions extrajudiciaires, usage disproportionné et aveugle de la force, incarcérations et destruction de maisons, d'infrastructures et de terres agricoles. Les agissements impunis de la puissance occupante se poursuivent sans faiblir, au mépris de ses obligations au titre du droit international, des

conventions et des normes relatives aux droits de l'homme, et en dépit des condamnations de la communauté internationale, y compris cet organe.

Il est possible d'instaurer la paix et de trouver une solution juste à cette question, mais les espoirs d'y parvenir ont jusqu'à présent toujours été déçus. À maintes occasions, c'est aux Palestiniens qu'on a adressé le blâme et demandé de porter le fardeau de faire plus de concessions pour la paix. Or il est clair que la communauté internationale ne peut pas attendre de ce peuple, qui souffre depuis 40 ans de la domination et de l'occupation israéliennes, qu'il fasse des concessions alors qu'il n'a pratiquement rien à offrir.

L'incapacité de trouver une solution juste à ce problème affecte directement et indirectement la paix, régionale comme mondiale, et a des retombées négatives à grande échelle. Elle fait obstacle à l'instauration d'une paix globale au Moyen-Orient. Elle renforce les antagonismes et déchaîne les passions de vastes groupes de population de par le monde, et particulièrement chez les musulmans, à l'égard de l'Occident, en réponse à la cécité qui semble frapper certains pays occidentaux devant les excès du régime d'occupation israélien.

Il est impératif de trouver une solution durable à ce problème, qui soit fondée sur la justice et l'humanité. Nous disposons déjà des outils nécessaires pour y parvenir, notamment de diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe.

Cependant, ces outils ne resteront jamais que des outils s'il nous manque l'élément le plus important pour apporter une solution effective et permanente au conflit, à savoir une volonté politique sincère, forte et résolue de toutes les parties concernées. Sans solution politique, on n'arrivera à rien. Une solution équitable et globale, y compris la solution à deux États, est possible et réalisable à condition que les deux parties concernées restent concentrées, engagées et déterminées à régler toutes les questions fondamentales.

Des efforts sont certes déployés pour trouver une solution juste à ce conflit, mais nous n'exhortons pas moins les parties concernées à s'interdire toute action qui pourrait mettre en péril ces efforts, en particulier des attaques contre la population civile, que ce soit sur le plan militaire ou économique. La

puissance occupante israélienne doit respecter ses obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève et du droit international et mettre immédiatement fin à toute action contraire à la dignité humaine ou retranchant des moyens de subsistance des Palestiniens, ainsi qu'à toute démarche susceptible d'altérer la démographie sur le territoire par l'implantation de colonies et la construction du mur de séparation illégal. La séance d'aujourd'hui à l'Assemblée doit envoyer le message clair que nous condamnons ces actions comme immorales, inhumaines, intolérables et illégales; elles constituent des violations graves et indiscutables du droit international et des résolutions de l'ONU, notamment celles adoptées par le Conseil de sécurité. En tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU, l'Assemblée doit veiller à assumer un rôle plus décisif dans les efforts visant à mettre un terme à l'occupation.

Hier, nous avons observé la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette année marque le quarantième anniversaire de l'occupation du territoire palestinien par Israël, qui est la plus longue de l'histoire. Ces événements sont là pour nous rappeler notre échec collectif à aider le peuple palestinien. Nous lui devons de faire en sorte que cette année soit la dernière de l'occupation. Nous nous réjouissons de la tenue de la récente conférence d'Annapolis, dont nous estimons qu'elle ouvre la voie à l'émergence d'une solution juste et durable au conflit. Suite à la conférence d'Annapolis, nous attendons avec intérêt et beaucoup d'espoir une solution équitable et globale à la question de Palestine, enfin, y compris la réalisation d'une solution à deux États, qui prévoit la création d'un État palestinien souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

M. Castellón Duarte (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur, de faire mienne la déclaration prononcée par l'Ambassadeur de Cuba, S. E. M. Rodrigo Malmierca Díaz, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais, par la même occasion, exprimer l'appui de ma délégation au travail réalisé au cours de la présente session par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à son Président, l'Ambassadeur Paul Badji du Sénégal, pour le rapport

qu'il nous a présenté hier sur la situation délicate en Palestine et sur les travaux du Comité (A/62/35).

Le Nicaragua estime que la poursuite de l'occupation illégale du territoire palestinien est la cause première du conflit palestinien et du Moyen-Orient. C'est pourquoi mon gouvernement et mon peuple appuient les efforts internationaux mis en œuvre pour aboutir à un règlement de cette situation et parvenir à une paix ferme et durable dans la région, avec la création d'un État palestinien indépendant et souverain.

À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, observée hier, 29 novembre 2007, le Président de la République du Nicaragua, le Commandant Daniel Ortega Saavedra, a envoyé un message de solidarité au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dans lequel il a manifesté clairement la position du Nicaragua en ce qui concerne la question de Palestine. Son message était le suivant :

« Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationales du Nicaragua réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien et ses autorités dans sa juste lutte pour la création d'un État palestinien souverain et indépendant. Le peuple palestinien souffre depuis des décennies de l'occupation israélienne de ses territoires, et sa plus fervente aspiration est de recouvrer ses légitimes droits ancestraux à récupérer ses terres occupées et mettre en place un État libre, indépendant et viable.

La situation de la Palestine s'est dégradée d'année en année en raison de la poursuite des pratiques illégales d'Israël, y compris les violations continues du droit à la vie et à la sécurité personnelle des Palestiniens à travers le recours aveugle à la force, contrairement au droit international, au droit international humanitaire et aux normes relatives aux droits de l'homme; ce qui a entraîné une situation économique, sociale et humanitaire extrêmement difficile dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

La situation s'est encore détériorée à la suite de la construction illégale du mur qui démembré le territoire palestinien. Celui-ci isole les cantons et les sépare de Jérusalem-Est et du reste du territoire palestinien occupé, ce qui entraîne de graves dommages physiques,

économiques et sociaux. Il est préoccupant qu'Israël annonce l'imposition de nouvelles restrictions, comme la limitation des fournitures essentielles d'énergie et de combustible, ce qui constitue une violation collective des droits de la population civile et contrevient aux dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève.

Il importe de prendre des mesures pour susciter la confiance nécessaire afin de lancer une négociation entre les parties qui permette de progresser vers la réalisation d'une paix juste fondée sur l'existence de deux États.

Nous estimons que le problème de Palestine est au cœur des problèmes du Moyen-Orient. Mon gouvernement préconise une solution politiquement juste du problème palestinien, à la lumière des différentes résolutions approuvées par les Nations Unies et conformément au principe de l'échange des territoires contre la paix adopté lors de la Conférence de Madrid et dans l'Initiative de paix arabe.

Le Gouvernement et le peuple nicaraguayens appuient la juste cause du peuple palestinien par principe et, de concert avec le reste de la communauté internationale, considèrent qu'il faut intensifier les efforts internationaux de recherche d'une solution pacifique culminant avec la création de l'État palestinien, seul moyen de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. »

M. Khammanichanh (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Président d'avoir organisé l'importante séance en cours sur le point 18 de l'ordre du jour, « Question de Palestine ». Je suis certain que sous sa direction avisée la présente séance sera couronnée de succès. Nous remercions également le Secrétaire général et le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de leurs rapports très complets présentés au titre de ce point de l'ordre du jour (A/62/344 et A/62/35). Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée sur cette question par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

La célébration, cette année, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a coïncidé avec le quarantième anniversaire de l'occupation israélienne du territoire palestinien, y

compris Jérusalem-Est. Elle a aussi marqué six décennies de lutte ardue et tenace du peuple palestinien pour ses droits inaliénables, à savoir le droit à l'indépendance et la souveraineté nationales et le droit au retour des réfugiés de Palestine. L'occasion présente nous rappelle que la route vers la paix dans cette région est tout sauf aisée et que la paix ne peut pas être obtenue par la force. Une paix durable ne pourra voir le jour à moins que les Palestiniens n'obtiennent un État et que les Israéliens ne voient leur sécurité garantie. Par conséquent, tous les efforts visant à mettre fin à l'occupation et à apporter une solution globale, juste et permanente à la question de Palestine devraient être encouragés et appuyés par la communauté internationale.

La violence persistante dans la région et la terrible situation humanitaire du peuple palestinien restent une source de graves préoccupations pour la communauté internationale. Comme l'indique le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/62/35), la situation critique sur le terrain va au-delà d'un siège économique et politique. Le peuple palestinien connaît une détresse et une oppression constantes. Les sanctions de fait imposées depuis presque deux ans ont touché tous les aspects de la vie palestinienne, provoquant une malnutrition à grande échelle et toujours croissante. Les restrictions visant Gaza ont eu un effet socioéconomique et humanitaire particulièrement sévère, infligeant des souffrances supplémentaires à la population locale. Tout cela rend la population fortement dépendante de l'assistance. L'extension des colonies de peuplement israéliennes, la construction du mur de séparation dans le territoire palestinien occupé et la mise en place de points de contrôle dans toute la Cisjordanie ont non seulement empêché la libre circulation des personnes pour assurer leurs besoins essentiels, mais ont aussi provoqué une recrudescence de la violence dans la région. Il faut remédier immédiatement à cette situation.

L'occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, est la cause profonde du conflit israélo-palestinien. Une paix et une stabilité durables dans la région resteront hors d'atteinte tant que les droits nationaux du peuple palestinien n'auront pas été assurés. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao redit son ferme appui au peuple palestinien et sa solidarité avec lui dans la défense de sa cause légitime et la lutte pour ses droits inaliénables. Nous soulignons la nécessité de parvenir à une solution juste à sa cause, sur la base de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du

principe de l'échange des territoires contre la paix, de la feuille de route et de l'Initiative de paix arabe.

Ce conflit qui dure depuis 60 ans a non seulement empêché le peuple palestinien de jouir de ses droits inaliénables, mais il continue aussi de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales. Il incombe donc à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour assurer une mise en œuvre rapide et intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Ce n'est qu'à travers de tels efforts que l'on pourra parvenir à une solution négociée de deux États, qui permettra de mettre fin à l'occupation et de se diriger vers la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël et ses voisins dans la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 18 de l'ordre du jour.

J'informe les membres que l'Assemblée se prononcera sur les projets de résolution A/62/L.18 à A/62/L.21 à une date ultérieure qui sera annoncée.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 18 de l'ordre du jour.

Organisation des travaux

Avant de poursuivre, je voudrais savoir si les membres sont d'accord pour prolonger les travaux de la Deuxième Commission. Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière du 21 septembre 2007, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau selon laquelle la Deuxième Commission devrait avoir achevé ses travaux au plus tard vendredi 30 novembre 2007. Cependant, le Président vient d'être informé par le Président de la Deuxième Commission que la Commission ne sera pas en mesure d'achever ses travaux ce jour, le 30 novembre, et qu'il lui faudra tenir des séances supplémentaires jusqu'au vendredi 7 décembre 2007.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de prolonger les travaux de la Deuxième Commission jusqu'au vendredi 7 décembre 2007? Il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 50.